

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
20^e SEANCE

39^e période administrative 2024-2028

Année 2025-2026

Lundi 27 avril 2026, à 19h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de Mme Kim Biloni (SOC), présidente.

Sont présents 36 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Mathieu Agresta (VPS/POP), Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Frédéric Cognard (PLR), Jari Correvon (PLR), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Marie-Line Egger (SOC), Zully Faralli (SOC), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Selim Gatti (SOC), Camille Gonseth (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Manuela Honegger Heller (SOC), Camille Hostettler (PLR), Ariane Huguenin (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Philippe Loup (SOC), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Alexandre Morais (UDC), Loïc Muhlemann (SOC), Marine Mühlethaler (PLR), Mélanie Neuhaus (VPS/Les Vert-e-s), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Sarah Pearson Perret (PVL), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Marc Rémy (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Isabelle Mellana Tschoumy (SOC), Mario Vieira (PLR), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 4 suppléant-e-s du Conseil général : M. Stéphane Studer (VPS/Les Vert-e-s), M. Fabio Esposito (liste no 54 UDC, Indépendant), Mme Olga Rak (PVL), M. Marius Hofer (SOC).

Sont excusés 5 membres du Conseil général : M. Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), M. Nolan Bongiovanni (Indépendant), M. Aël Kistler (PVL), Mme Cindy Da Costa Tavares (SOC), Mme Marie-Jeanne Tschudi (SOC).

Le Conseil communal est représenté par Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s) présidente, M. Jonathan Gretillat (SOC), vice-président, Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s), Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 18^e séance, du lundi 16 février 2026, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 19^e séance, du lundi 16 mars 2026, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Kim Biloni** mentionne :

1. Envoi de la réponse du Conseil communal à la question écrite 26-801 de MM. Fabio Esposito et Nolan Bongiovanni intitulée « Bordier autorisé – rue Nicole : panneau décoratif ou règle appliquée ? ».
2. Envoi d'une question écrite 26-802 des élus UDC par MM. Alexandre Morais et Bastien Tenky intitulée « Festival des Convergences – un activisme financé par le contribuable ? ».
3. Courriel de M. Thomas Perret (VPS/POP) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 26 avril 2026. La présidente en donne lecture.
4. Courriel de M. Olivier Forel (VertsPopSol) annonçant sa démission en tant que membre suppléant du Conseil général avec effet au 26 avril 2026. La présidente en donne lecture.
5. Invitation officielle à la journée du Conseil général, laquelle se tiendra le jeudi 7 mai 2026.
6. Arrêté du Conseil communal du 27 avril 2026 proclamant élu membre du Conseil général M. Mathieu Agresta, 2^e des viennent-ensuite de la liste Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP (POP/Jeunes POP), à laquelle appartient le siège vacant.
7. Arrêté du Conseil communal du 27 avril 2026 proclamant élu membre suppléant du Conseil général M. Brice Torriani, 3^e des viennent-ensuite de la liste Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP (POP/Jeunes POP).

8. Nomination de M. Mathieu Agresta (VPS/POP) en qualité de membre de la Commission financière en remplacement de M. Thomas Perret (art. 126 RG).
9. Nomination de M. Stéphane Studer (VertsPopSol) en qualité de membre de la Commission thématique PAL en remplacement de M. Thomas Perret (art. 126 RG).
10. Nomination de M. Dimitri Paratte (VertsPopSol) en qualité de membre du Conseil régional du Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) en remplacement de M. Thomas Perret (art. 126 RG).
11. Invitation à l'inauguration du collège des Parcs, le samedi 9 mai 2026.
12. Invitation officielle – Réception Présidence du Grand Conseil du canton de Neuchâtel.

Communiqués de presse

- Du Service de la communication intitulé « Illuminations solidaires à Neuchâtel, au Locle et à La Chaux-de-Fonds ».
- Du Service de la communication intitulé « Des installations ludiques aux piscines du Nid-du-Crô cet été, en attendant la réfection globale du site ».
- Du Service de la communication intitulé « Sorties « Accueillir la nature » : trois rendez-vous pour s'émerveiller du vivant en ville ».
- Du Service de la communication intitulé « Le dragon des Chavannes va donner un souffle fantastique au centre-ville ».
- Du Jardin botanique de Neuchâtel intitulé « Un nouvel escape game en plein air au Jardin botanique ».
- Du Service de la communication intitulé « Le pourcent culturel du réaménagement du Clos-de-Serrières attribué au projet « Correspondances » de Camille Memet ».
- Du Service de la communication intitulé « Baptême du lac pour le « Zéphyr » qui attend sa première intervention ».
- Du Service de la communication intitulé « Le chantier du réaménagement de la cour du collège des Guches à Peseux est reporté ».
- Du Service de la communication intitulé « Journées de l'Europe 2026 : quelle Europe pour les jeunes ? ».
- Du Service de la communication intitulé « De nouvelles et nouveaux locataires pour les résidences artistiques de Neuchâtel ».

Séance du Conseil général – Lundi 27 avril 2026

- Du Service de la communication intitulé « Inauguration du collège des Parcs : le public invité à découvrir le résultat des travaux samedi 9 mai 2026 ».
- Du Jardin botanique de Neuchâtel intitulé « Aux noms des plantes : un projet citoyen (2026-2028) ».
- Du Service de la communication intitulé « Retour sur une année d'engagement constant des services de protection, de secours et de sécurité sur le littoral ».

Texte de la réponse écrite 26-801

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 26-007 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation de la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel à la Ville de Neuchâtel en faveur du Jardin botanique
- 26-005 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion 355 « Dis-moi ce que tu manges à la crèche ou au parascolaire, et je te dirai si tu seras en bonne santé ! »
- 26-006 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat n° 190 « Pour un dispositif permettant l'échange de logements et l'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel »

B. Autres objets

- 26-301 Motion du groupe socialiste intitulée « Pour un projet public-privé aux Chapons »
- 26-601 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Faire de Neuchâtel une référence du sport inclusif et égalitaire »
- 26-1004 Initiative communale de MM. Fabio Esposito et Nolan Bongiovanni intitulée « Décret portant initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale visant à modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), afin que seuls les actes de poursuite entrés en force figurent dans les extraits délivrés à des tiers »
- 26-302 Motion du groupe socialiste intitulée « État des lieux et toilettage des sanitaires publics communaux »
- 26-603 Interpellation du groupe PLR intitulée « Comment la Ville compte s'inscrire dans la manifestation La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle suisse 2027 ? »
- 26-604 Interpellation du groupe vert/libéral intitulée « Passerelle Gare CFF : quel avenir et dans quel délai ? »
- 26-303 Motion de MM. Nolan Bongiovanni et Fabio Esposito intitulée « Limiter l'usage des canaux officiels de la Ville par le Conseil communal dans le cadre de scrutins cantonaux ou fédéraux »

Séance du Conseil général – Lundi 27 avril 2026

- 26-304 Motion du groupe socialiste intitulée « Un jardin pédagogique pour une éducation porteuse de sens et un « mieux vivre-ensemble » »
- 26-605 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Fake news, deepfakes, arnaques en ligne... que propose la Commune pour sensibiliser la population aux dangers du monde numérique ? »
- 26-606 Interpellation de MM. Nolan Bongiovanni et Fabio Esposito intitulée « Vente à l'unité de sacs taxé aux guichets communaux : base de la position du Conseil communal et possibilité de mise en œuvre »
- 26-702 Résolution de MM. Nolan Bongiovanni et Fabio Esposito intitulée « Pour une action immédiate en faveur du commerce de proximité et de l'attractivité commerciale de Neuchâtel »
- 26-305 Motion de MM. Fabio Esposito et Nolan Bongiovanni intitulée « Accessibilité et liberté de choix des moyens de paiement lors des manifestations sur le domaine public communal »
- 26-607 Interpellation du groupe PLR intitulée « Ajustement de l'injection des installations photovoltaïques : le réseau électrique de Neuchâtel est-il à la hauteur des objectifs climatiques ? »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

- 22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Séance du Conseil général – Lundi 27 avril 2026

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Nicole Baur

La vice-chancelière,

Evelyne Zehr

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Je souhaite vous rappeler que la sortie du Conseil général aura lieu la semaine prochaine, le 7 mai. Vous avez reçu un courriel de la Chancellerie le 20 avril dernier. Vous avez jusqu'à ce soir pour vous inscrire. Vous êtes donc priés de le faire, s'il vous plaît. Je me réjouis déjà de passer ces fin de journée et soirée en votre compagnie.

Concernant la séance du Conseil général du 11 mai prochain, le Conseil communal ayant de nombreux rapports à nous présenter, nous devons commencer la séance une heure plus tôt.

Je vous prie donc de bien noter que la séance du 11 mai commencera à 18h30. Il y aura des sandwiches à disposition, et nous ferons une brève pause de 15 minutes en milieu de séance. Des précisions seront apportées via les chefs de groupe d'ici demain.

La présidente donne lecture du courriel de démission de M. Thomas Perret, puis commente :

- Je le remercie pour ses nombreuses années d'engagement politique auprès de notre collectivité. En effet, il a notamment été conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche à partir de 2012. Je lui souhaite tout de bon pour la suite.

La présidente poursuit avec la lecture du courriel de M. Olivier Forel, premier vient-ensuite de la liste POP, informant renoncer à reprendre le siège laissé vacant par M. Perret, ainsi qu'à sa fonction de conseiller général suppléant. La présidente déclare :

- Je prends donc bonne note de sa démission et lui adresse mes meilleures salutations.

Assermentations

La présidente, **Mme Kim Biloni**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil général, M. Mathieu Agresta (VPS/POP), en remplacement de M. Thomas Perret, et d'un nouveau membre suppléant, M. Brice Torriani (VPS/POP), en remplacement de Olivier Forel.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 63 du règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe VertsPopSol par M. Stéphane Studer (déposée le 22 avril 2026) intitulée « Fermeture du Centre d'Accueil Parascolaire (CAP) à Peseux »

A la grande surprise de nombreux parents, le Centre d'Accueil Parascolaire (CAP) à Peseux a annoncé sa fermeture et l'arrêt de ses activités dès la rentrée scolaire en août 2026. Ledit courrier a été envoyé en recommandé en date du jeudi 5 mars et invite les parents concernés à prendre contact avec le Service de la famille et faire une demande d'inscription pour trouver des places dans une entité publique. La semaine suivante, inquiets par cette nouvelle, nous et les autres parents avons immédiatement fait une demande d'inscription auprès du service de la famille. Réponse : le délai d'inscription au parascolaire Au Quai 4 était fixé au lundi 9 mars 2026 pour tous les parents. Cependant, nous avons été informés que le délai serait assoupli pour les parents concernés et que nous pouvions inscrire nos enfants.

Entre 40 et 45 enfants, en comptant ceux qui viennent uniquement à l'accueil pour le repas de midi, et au moins autant de parents sont touchés par cette situation et sont dans l'attente d'une réponse qui devrait tomber entre fin avril et début mai. Il semblerait que la Ville était au courant depuis plusieurs mois de la prochaine fermeture du CAP et que des mesures soient prévues, notamment l'augmentation des places d'accueil du Quai 4 qui se trouve à proximité. D'après les discussions avec les différents responsables des établissements et du service de la Ville, il semblerait que la Ville soit effectivement en mesure d'accueillir tous les enfants concernés par la fermeture du CAP. Pour le moment, il s'agit d'un oui-dire et nous espérons que cela se concrétisera par des actes et qu'aucun parent ni enfant ne soit laissé au bord du chemin.

Nous sommes étonnés de ne pas avoir eu d'information plus tôt dans le courant de l'hiver, d'autant plus que la Ville était au courant de cette situation. Il aurait été souhaitable qu'elle prenne le taureau par les cornes et ne laisse pas planer le doute à moins de 4 mois de la prochaine rentrée scolaire. Enfin, nous ajoutons qu'il est regrettable que la Ville laisse fermer un établissement de grande qualité au lieu de l'intégrer dans son réseau d'accueil parascolaire. Une institution qui palliait le manque de place d'accueil depuis plus de 20 ans.

Dès lors, nous souhaitons adresser la question suivante au Conseil communal : la Commune est-elle aujourd'hui en mesure de confirmer qu'elle pourra prendre en charge tous les enfants concernés par la fermeture du CAP ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), répond :

- Tout d'abord, je peux tout de suite vous rassurer et rassurer les parents du CAP : tous les enfants seront accueillis dans nos structures dès la rentrée d'août, certains au Quai 4 et d'autres, les 7^e et 8^e des Charmettes, au Tipi. Ils ont tous été informés par courriel, le 22 avril dernier pour le Quai 4 et le 23 avril pour le Tipi.

On ne peut pas reprocher au service de ne pas avoir pris les devants. En effet, quand Mme Rickenbach, directrice du CAP, a contacté notre cheffe de service par téléphone, au début du mois de mars, pour expliquer son intention de fermer le CAP – intention qu'elle avait déjà évoquée à plusieurs reprises depuis des années – elle n'avait, à ce moment-là, pas encore informé les parents de son intention. Mais dans les jours qui ont suivi, le 4 mars, une séance a été agendée avec elle, la cheffe de l'Office parascolaire de notre Ville et la directrice du Quai 4.

Le jour même, lors de cette séance, Mme Rickenbach est invitée à demander à tous les parents qui souhaitent une place d'accueil pour la prochaine rentrée scolaire de contacter, dans les meilleurs délais, le Service de la famille de la Ville de Neuchâtel. Ce qu'elle a fait le lendemain, le 5 mars, et la plupart des parents se sont annoncés effectivement à notre service.

Ainsi, tous les enfants de la 1^{re} à la 6^e trouveront la place demandée par leurs parents au Quai 4, tout comme les élèves de 7^e et 8^e des Charmettes au Tipi.

Le hasard a voulu que la structure d'accueil du Quai 4 occupe depuis l'année dernière – depuis la dernière rentrée scolaire, en fait – de nouveaux bâtiments, ce qui nous a permis de pouvoir répondre tout de suite à ces nouvelles demandes. En outre, je signale que toutes les autres demandes de la région ont pu être satisfaites.

Dans son courrier adressé aux familles le 5 mars, Mme Rickenbach écrit qu'elle fait face à des difficultés financières, notamment en raison de la nouvelle LAE, et qu'elle n'aurait pas obtenu de subvention communale ou cantonale, malgré, je cite, « des démarches répétées ».

Selon notre service, qui s'était pourtant approché d'elle à trois reprises au moment de la fusion, elle n'a jamais déposé de demande de subventionnement LAE auprès de la Commune de Neuchâtel.

J'aimerais toutefois souligner qu'il y a très peu de structures parascolaires privées qui survivent sur le long terme : il n'en reste qu'une sur le territoire de la commune de Neuchâtel. Ces structures sont souvent nées d'initiatives parentales, qui s'épuisent avec les enfants qui grandissent :

quand ils n'ont plus d'enfants dans les structures, ils sont évidemment moins motivés, ce que l'on comprend bien.

Ce n'est pas le cas des structures préscolaires : nous avons de nombreuses, voire une majorité de structures privées, qui sont elles, pour la plupart, subventionnées par la Ville de Neuchâtel.

Si vous vous en souvenez – pour ceux et celles qui étaient déjà là au début de la législature précédente – nous avons, par exemple, récupéré la structure d'accueil Les Guillemets à Valangin, car cette structure privée avait eu, elle aussi, des problèmes de durée : sur la longueur, elle ne tenait pas la route. C'est désormais une structure communale qui fonctionne très bien.

J'espère avoir pu ainsi rassurer tous les parents. En tout cas, notre dispositif a réussi à absorber tous ces enfants qui *restaient sur le carreau*, comme on peut dire.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Avant de commencer notre ordre du jour, nous passons à sa clarification. En effet, nous avons reçu une demande de traitement prioritaire pour la résolution n° 26-702. Elle a été déposée par MM. Fabio Esposito et Nolan Bongiovanni, et a pour titre « Pour une action immédiate en faveur du commerce de proximité et de l'attractivité commerciale de Neuchâtel ».

J'invite donc M. Fabio Esposito à motiver sa demande de traitement prioritaire, en le priant de ne pas entrer dans les détails de la résolution.

M. Fabio Esposito, suppléant (liste no 54 UDC) Indépendant, déclare :

- Nous demandons que la résolution n° 26-702 soit traitée en priorité au début de l'ordre du jour. Cette demande n'est pas symbolique : elle correspond à l'urgence même de l'objet déposé.

Les difficultés du commerce de proximité sont connues : fermetures, vitrines vides, baisse de fréquentation, loyers élevés, accessibilité discutée, concurrence du commerce en ligne et sentiment d'un centre-ville qui perd en vitalité.

La résolution ne demande pas du tout de résoudre aujourd'hui, mais de réunir rapidement les commerçant-e-s, les autorités et les acteurs concernés, afin d'identifier les priorités et des mesures concrètes.

Le Conseil communal a rappelé que le prix des loyers relevait largement du droit du bail, donc de Berne et de l'Assemblée fédérale. Très bien, mais nous n'allons pas attendre que l'Assemblée fédérale s'occupe spécifiquement du cas de Neuchâtel pour que quelque chose se passe

sur notre territoire. La Ville ne peut pas modifier seule le droit du bail, mais elle peut organiser le dialogue, identifier les blocages, utiliser ses propres leviers, faciliter l'occupation temporaire des locaux, travailler avec des propriétaires, soutenir les commerces existants et améliorer les conditions-cadres.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, interrompt l'intervenant, lui demandant de s'en tenir au caractère de priorité de traitement.

M. Fabio Esposito acquiesce et poursuit :

- C'est précisément pour cette raison que cette résolution mérite d'être traitée au début de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de régler l'ensemble des difficultés du commerce ce soir, mais de reconnaître que la situation appelle une discussion rapide et organisée.

Nous demandons donc un traitement prioritaire de cette résolution, afin que le Conseil communal puisse se saisir de cette question sans attendre et avec l'attention qu'elle mérite.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, relevant une opposition à la demande de traitement prioritaire, elle propose d'ouvrir la discussion sur la question de la priorité.

Mme Anne Bourquard Froidevaux, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Oui, la situation du commerce de proximité est urgente et préoccupante. Je pense que toutes les personnes qui sont assises dans cette salle sont d'accord avec cela.

A tel point que le Conseil communal, déjà interpellé récemment par nos collègues Indépendants, a fait une réponse circonstanciée lors de la séance du Conseil général du 16 février dernier, soit il y a un peu moins de trois mois. Il informe également régulièrement les groupes à ce sujet.

La situation a été analysée par l'Exécutif, les mesures mises en place ont été décrites. Nous avons eu le sentiment que l'affaire était prise *très* au sérieux et que les mesures étaient adéquates, en fonction du champ d'action de notre Conseil communal. Nous refuserons donc l'urgence.

Par ailleurs, nous oserions presque suggérer à nos collègues de retirer leur résolution, qui ne permettra, à ce stade, que de répéter une nouvelle fois les mesures qui sont déjà en cours et celles qui vont être prises.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Je vais simplement m'aligner sur les propos qui viennent d'être tenus par ma préopinante. C'est aussi l'avis de notre groupe.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Nous combattons l'urgence. Ce n'est pas une question de mérite de la question, comme le relevait M. Esposito.

Les explications données récemment par le Conseil communal ne nous ont pas satisfaits, on l'a dit, mais une résolution qui donne des rendez-vous et qui détourne les délais prévus par l'instrument de la motion, notamment, ne nous paraît pas adéquate ni urgente.

M. Fabio Esposito intervient :

- J'aimerais quand même relever un point : comme l'assemblée a pu l'évoquer, en effet, étant donné que nous étions les auteurs de l'interpellation au sujet de qui étouffe les commerces de notre commune, il ne vous aura pas échappé que la réponse du Conseil communal ne nous a que partiellement satisfaits.

Il est donc de notre droit de déposer éventuellement d'autres objets parlementaires à ce sujet. Ceci pour la simple et bonne raison que nous considérons qu'il s'agit d'une situation extrêmement grave, et que cela appelle une action immédiate. Et c'est à peu près tout.

Juste dire que la résolution ne serait peut-être pas l'instrument le plus adéquat. Pour différentes raisons, il nous paraît compliqué de mettre cela dans une motion, sachant que l'Exécutif a déjà rappelé ce qu'il allait faire éventuellement à travers la réponse à notre interpellation.

Nous maintenons donc la résolution, et nous retirons la demande de traitement prioritaire de celle-ci.

La demande de traitement prioritaire est retirée par l'auteur de la résolution.

26-007

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation de la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel à la Ville de Neuchâtel en faveur du Jardin botanique

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Voilà un genre de rapport que nous aimerions voir bien plus souvent. En effet, il nous appartient aujourd'hui de nous prononcer sur l'acceptation d'une somme très importante – CHF 800'000.- – versée par un ou une très généreux-se mécène à la Ville de Neuchâtel, pour le Jardin botanique, par l'entremise de la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel.

Le rappel du contexte s'impose tout de même, très brièvement. Le Jardin botanique est devenu une institution muséale en 2014, et a engagé récemment un important programme d'assainissement énergétique. La création d'une salle polyvalente faisait partie de ce programme, mais n'avait pas été retenue dans les arbitrages sur les investissements : la direction a dû rechercher des financements complémentaires et elle y est parvenue ! Une personne privée – qui souhaite rester anonyme, mais dont l'identité est connue du conseil de fondation – a fait une très généreuse donation. L'annexe au présent rapport qui nous informe atteste, bien sûr, de la légalité de l'origine des fonds.

Cette somme sera répartie comme suit : CHF 510'000.- pour la création d'une salle polyvalente – c'était le noyau dur – CHF 250'000.- pour la muséographie des serres et CHF 40'000.- pour la publication d'un ouvrage grand public valorisant le patrimoine architectural.

Mais l'essentiel de notre message ce soir n'est pas là. C'est le suivant : un grand, un immense merci au généreux mécène et à la Fondation du Jardin

botanique. Grâce à vous, Madame, Monsieur, Neuchâtel pourra renforcer son offre culturelle, améliorer l'accueil du public et valoriser son patrimoine. Votre geste, Madame, Monsieur, permet un investissement majeur pour la ville et pour la diffusion des savoirs scientifiques.

De plus, la donation illustre l'attachement fort de la population à ses musées et confirme le Jardin botanique comme une institution productive et proactive. Son équipe a su identifier un besoin, mobiliser des partenaires et obtenir des ressources nécessaires pour transformer un projet en réalité au bénéfice de tous. En un mot comme en mille : *merci* !

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport n° 26-007 relatif à la donation en faveur du Jardin botanique.

Nous tenons en premier lieu à saluer et remercier chaleureusement la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire, ainsi que le généreux mécène à l'origine de ce don. Ce soutien précieux permettra de renforcer une institution importante de notre ville, tant sur le plan scientifique que culturel. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir des moyens supplémentaires alloués à l'amélioration de l'accueil du public, au développement de la muséographie des nouvelles serres, ainsi qu'à la valorisation des travaux entrepris à travers une publication dédiée. Ces investissements contribueront sans aucun doute à renforcer le dialogue entre la science et la population, ainsi que le rayonnement du Jardin botanique et du Vallon de l'Ermitage qui l'abrite.

Nous comprenons également que cette recherche de fonds fait suite à des besoins identifiés par le Jardin botanique, qui ne pouvaient être couverts dans le cadre des projets d'assainissement existants en raison des contraintes budgétaires. A ce titre, cette démarche nous paraît pertinente et bienvenue.

Cela étant dit, un point du rapport appelle de notre part une clarification. S'agissant de la construction de la salle polyvalente, le Conseil communal indique que cet investissement n'aura pas d'incidence sur la trésorerie de la Ville. Une telle affirmation peut surprendre, au regard des dépassements de coûts fréquemment observés dans les projets de construction.

Dès lors, nous souhaiterions savoir si un projet concret a déjà été validé pour cette salle polyvalente. Si tel est le cas, faut-il comprendre que l'enveloppe de CHF 510'000.- octroyée pour sa construction intègre déjà une marge pour d'éventuels surcoûts ? Dans le cas contraire, sur quelles bases le montant alloué a-t-il été défini ?

Enfin, dans l'hypothèse où le coût final de la salle polyvalente dépasserait le montant de la donation qui lui est affecté, nous souhaiterions savoir qui serait amené effectivement à prendre en charge la différence.

Nous remercions par avance le Conseil communal pour les éclaircissements qu'il pourra apporter sur ces points. Sous réserve de ces éléments, notre groupe prendra acte du rapport et acceptera à l'unanimité l'arrêté qui nous est soumis, en remerciant encore le ou la très généreux-se donateur-riche.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

Le Jardin botanique de Neuchâtel est un petit bijou, que nombre de mes collègues botanistes, installés dans d'autres villes et cantons, nous envient. Niché dans un vallon en bordure d'une magnifique forêt, sa taille et la diversité des milieux naturels le rendent unique et idéal pour la médiation et l'éducation à l'environnement. Le travail scientifique et de vulgarisation mené par une petite équipe de personnes passionnées et compétentes est reconnu loin à la ronde. Cette donation, que nous devons approuver aujourd'hui, en est la preuve.

Grâce à ce don, et conjointement aux investissements prévus par la Commune, nous disposons d'un levier concret pour renforcer à la fois son attractivité, sa mission scientifique et son ouverture au public. L'utilisation prévue du don est particulièrement pertinente, notamment la création d'une salle polyvalente, qui renforcera les possibilités d'accueil et la tenue de conférences, et contribuera au rayonnement de l'institution.

Nous tenons à saluer la vision et l'engagement de la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire, ainsi que la générosité du ou de la mécène. Cette contribution apportera ce plus qui fait toute la différence en termes d'attractivité. Vous l'aurez compris, le groupe vert'libéral soutiendra à l'unanimité cet arrêté.

Mme Mélanie Neuhaus, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol remercie vivement le généreux donateur pour son investissement en faveur du Jardin botanique. Ce cadeau permettra la construction d'une salle et le développement de la muséographie des serres.

Cette salle polyvalente faisait déjà partie des besoins recensés par le Service du patrimoine bâti dans le cadre de la rénovation des serres et de la Villa. Malheureusement, ce programme avait été abandonné faute de moyens. Ces aménagements seront donc réalisés grâce à la ténacité du Jardin botanique, de sa fondation et de son mécène.

Nous regrettons le manque d'informations sur l'emplacement de la salle et sur les travaux complémentaires. Nous ne pouvons que demander de garantir la qualité de l'intégration architecturale, ainsi que le respect du patrimoine bâti et naturel.

L'amélioration de l'accessibilité du public devra aussi prendre en compte les personnes à mobilité réduite.

En complément à la confiance accordée, nous rappelons qu'aucune donation ne doit se substituer au pouvoir décisionnel du législatif. Nous souhaitons aussi souligner notre attachement au Jardin botanique et à son accessibilité, tant financière que didactique : quel plaisir de s'y promener ou de profiter des assises ombragées dans cet écrin végétal.

Le groupe VertsPopSol se réjouit de voir l'éclosion de ce projet et accepte le rapport à l'unanimité.

Mme Julie Courcier Delafontaine, responsable du Dicastère de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines (CCRH), déclare :

- Le Conseil communal vous remercie de l'accueil très positif de ce rapport et de l'acceptation de cette donation, exceptionnelle par son ampleur. Evidemment, comme vous l'avez mentionné, certains rapports sont plus difficiles à traiter que d'autres : celui-là est finalement assez aisé.

L'essentiel a été dit concernant l'activité du Jardin botanique, notamment son important travail de médiation entre citoyens, sciences et culture. Je n'y reviendrai donc pas.

Notre Conseil est évidemment très reconnaissant envers la généreuse donatrice ou le généreux donateur de sa démarche à l'égard de notre institution, et l'en remercie sincèrement. Soyez assurés que nous transmettrons également les remerciements que vous lui adressez aujourd'hui.

Je réponds à quelques éléments qui m'ont été transmis. Certains n'ont pas été évoqués, mais reviendront peut-être dans la position des membres UDC, qui m'ont posé une question concernant l'origine des fonds.

Les fonds sont remis à la Fondation du Jardin botanique, dont le but est de soutenir la recherche et la médiation scientifique. La fondation est elle-même soumise à l'ASF, l'Autorité de surveillance des fondations. Nous pouvons donc vous rassurer quant à leur origine, évidemment sans vous donner de détails supplémentaires qui pourraient vous aider à identifier le ou la généreux-se donateur-riche.

Néanmoins, je peux vous préciser que l'identité de cette personne est connue du comité de la fondation, comme d'un certain nombre de membres de l'administration. Simplement, par humilité et gain de tranquillité, elle ne souhaite pas se faire connaître, et nous entendons respecter son désir de discrétion. A peine pourrais-je vous dire que c'est un ou une fidèle de nos institutions culturelles, mais vous l'aurez deviné.

En ce qui concerne les remarques sur les plans et détails de construction, nous ne pouvions pas, à ce stade, adjoindre de plans au rapport, puisque l'étude de faisabilité intégrait cet aménagement abandonné parmi d'autres options par rigueur budgétaire. En effet, les très importants investissements à venir dans nos infrastructures communales nous ont obligés à fixer des priorités de sécurité, de salubrité et d'efficacité énergétique. L'acceptation du don par votre Autorité aujourd'hui permettra d'affiner le projet et d'inclure cet espace de médiation et de transmission.

Pour ce qui est de son emplacement, dans l'étude de faisabilité, cette salle faisait partie du bâtiment actuel des serres, au rez-de-chaussée, dans des espaces actuellement utilisés comme dépôts ou comme garages. Il s'agissait simplement de les adapter à une utilisation par du public, notamment en termes d'accessibilité. Le travail sera évidemment repris dès que ce don sera validé, puisque nous n'allions pas engager des sommes d'étude sans avoir la certitude de pouvoir bénéficier de ces fonds.

S'agissant de la recommandation du groupe PLR, le montant qui est défini dans la donation sera attribué selon les vœux du ou de la mécène. Quant à la maîtrise des coûts – et notamment des surcoûts – il en incombe évidemment au services constructeurs de notre administration d'en surveiller la bonne tenue, mais nous avons absolument toute confiance, sachant que l'évaluation a été faite dans le cadre de la première étude de faisabilité.

Je crois avoir répondu ainsi à l'ensemble des interrogations qui m'ont été posées.

Je peux vous dire encore qu'il est assez régulier que nos musées ou institutions culturelles reçoivent des fonds pour leurs activités de la part de mécènes, de sociétés d'amis ou de fondations philanthropiques. Au-delà du soutien financier, qu'il ne s'agit aucunement d'occulter, cela témoigne de l'attachement que portent nos concitoyens et concitoyennes à nos institutions muséales et au secteur culturel en général.

Pour nous, mais surtout pour les équipes, ces gestes sont source de motivation, et confirment l'essentialité de leur travail pour la collectivité. Alors je tiens évidemment à terminer mon intervention en réitérant, au nom du Conseil communal, du Conseil général, mais également au nom des

équipes du Jardin botanique, nos remerciements les plus sincères à notre mécène pour ce don tout à fait exceptionnel.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Kim Biloni**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et la déclare dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, l'arrêté concernant la donation de la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel à la Ville de Neuchâtel en faveur du Jardin botanique est accepté à l'unanimité.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRETE CONCERNANT LA DONATION DE LA FONDATION DU JARDIN BOTANIQUE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL A LA VILLE DE NEUCHÂTEL EN FAVEUR DU JARDIN BOTANIQUE

(Du 27 avril 2026)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu les articles 25 al. 5 let. d et 49 de la Loi sur les communes (LCo, RSN 171.1)

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le Conseil général accepte la donation de 800'000 francs faite par la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel en faveur du Jardin botanique de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2

Le Conseil communal est notamment chargé d'établir une convention formalisant l'acceptation de la donation en y faisant mention des droits et obligations de chaque partie.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :
La présidente, La secrétaire,

Kim Biloni

Sarah Pearson Perret

26-005

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion 355 « Dis-moi ce que tu manges à la crèche ou au parascolaire, et je te dirai si tu seras en bonne santé ! »

Mme Mila Meury, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- 5'200 mort-e-s, 6 à 7 milliards de francs par année : ces chiffres vous choquent-ils ?

Sans contexte, on peut se demander ce qui cause de tels dégâts au sein de notre société. Il s'agit de ceux causés par la malbouffe, chaque année, en Suisse. Nourrir correctement nos enfants, c'est agir pour faire diminuer ces coûts financiers et humains. Les enjeux autour de la motion déposée il y a maintenant deux ans sont donc capitaux.

En plus de freiner les coûts de la santé et d'augmenter la qualité de vie des générations futures, permettre à tous les enfants qui fréquentent les structures d'accueil extrafamilial de manger sainement, c'est lutter contre les inégalités. Comme je le rappelais lors du dépôt de la motion, pour rendre les paniers de légumes plus accessibles – pouvoir se nourrir sainement semble être mon sujet de prédilection – l'alimentation est la variable d'ajustement des ménages. Avec l'augmentation du coût de la vie – que j'évoque aussi, malheureusement, à quasi chacune de mes interventions – cette dépense est souvent revue à la baisse. En plus de cela, une alimentation saine rime souvent avec une alimentation respectueuse de l'environnement.

Le rapport qui nous est soumis défend une politique qui va dans ce sens, ce qui nous a bien sûr toutes et tous réjouis.

En effet, les discussions et démarches autour de la question de l'alimentation proposées dans les structures d'accueil extrafamiliales

cherchent à assurer des repas équilibrés, avec des produits frais de qualité. Dans la plupart des cas, les produits sont d'origine suisse. Des efforts sont faits pour augmenter la part du bio et diminuer les quantités de viande. De plus, le sucre a été finalement banni des collations des enfants, tout comme les gâteaux d'anniversaire amenés par les parents, dès la rentrée prochaine. Au mois de mai aura lieu une campagne pour sensibiliser la population suisse à la surconsommation de sucre : « MAYbe Less Sugar ». Les mesures prises sont donc tout à fait dans l'air du temps.

Evidemment, tout n'est pas encore idéal, et notre groupe a relevé quelques points qui nous questionnent davantage.

Pour commencer, le Conseil communal indique dans son rapport que les différents labels affichés par les fournisseurs ne sont pas comparables. Toutefois, un label, EcoCook, est clairement plus exigeant et intéressant : il défend des produits de qualité, respectueux de l'environnement.

Agri Local s'attache essentiellement à respecter les normes de base suisses et à se fournir auprès des agriculteur-riche-s suisses. La part de repas servis par *Les Cinq Sens* pourrait-elle augmenter pour encourager les efforts de cette structure et se donner les moyens de la politique défendue dans le rapport ? Ou alors *La Coccinelle Verte* pourrait-elle chercher à atteindre des objectifs similaires ?

Nous sommes sceptiques à l'idée qu'il soit si difficile de diminuer le nombre de repas avec de la viande. En plus de représenter près d'un quart des émissions de CO₂, sa consommation peut être compensée par d'autres repas. Le fait que le tofu soit boudé par les nutritionnistes de *La Coccinelle Verte* simplement parce qu'il s'agit d'un aliment transformé nous a passablement surpris.

S'il n'est pas possible de réduire les repas sans viande ni poisson à deux par semaine, il serait peut-être possible de prévoir 10 menus végétariens par mois au lieu de 8 : par exemple, une semaine avec 3 menus végétariens, en alternance avec une semaine avec 2 menus végétariens. Cela permettrait une diminution de 5'600 repas carnés par mois, soit plus de 60'000 repas par année, ce qui n'est pas négligeable.

Le fait qu'une partie de la viande ne soit pas suisse passe encore, mais qu'une partie soit carrément extra-européenne nous questionne passablement. Est-il vraiment acceptable que nos enfants mangent des aliments produits selon des normes si différentes de celles de la Suisse, tolérant, par exemple, le recours massif aux antibiotiques, aux hormones de croissance, ou encore le rinçage au chlore ?

Par ailleurs, l'importation contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, dont les enfants – ces mêmes enfants qui sont dans les

crèches et au parascolaire – subiront plus durement les conséquences à l'âge adulte.

Si la question du gaspillage alimentaire est abordée, nous sommes surpris que celle des déchets ne soit pas évoquée. Qu'en est-il des emballages ? Des efforts sont-ils faits pour privilégier des emballages réutilisables, recyclables, ou encore des achats en gros ?

De même, la question du transport des aliments fait également défaut. A Bienne, la distribution des repas se fait à la force du mollet, grâce aux coursiers à vélo. Serait-il possible de proposer cette tâche à *La Cyclone*, par exemple ?

Notre groupe trouve aussi dommage que seuls les gros producteur-rice-s de bio, qui sont déjà les fournisseurs des principaux supermarchés, aient été contactés. Des maraîchers, coopératives et autres agriculteur-rice-s locaux pourraient peut-être être en mesure de fournir certains produits, tout comme la structure *Terraviva* pourrait fournir des quantités suffisantes, *a minima* pour la cuisine communale.

Au risque de me répéter, investir dans des produits bios et de qualité, c'est investir dans l'avenir et éviter des coûts bien plus élevés dans le futur en matière de santé et de dérèglement climatique.

En conclusion, le rapport qui nous est soumis dresse un panorama assez complet de la situation actuelle, ainsi que des discussions et démarches qui ont eu lieu pour assurer une alimentation saine et la plus respectueuse possible de l'environnement dans les structures d'accueil extrafamilial. Les buts visés par la motion sont les mêmes que ceux évoqués dans le rapport, ce qui est encourageant.

Il manque toutefois un paragraphe pour nous indiquer quelle est la suite. Le Conseil communal se satisfait-il de la situation actuelle – qui n'est pas optimale – ou a-t-il prévu d'autres actions pour parvenir à offrir la meilleure qualité possible dans les assiettes de nos enfants ? Ces informations pourraient-elles être partagées ponctuellement avec le Conseil général – si d'autres démarches sont entreprises – par exemple, par le biais de la commission FFSS ?

C'est là, à notre avis, le plus gros bémol de ce rapport : l'absence d'une vision claire pour la suite. On peut se demander pourquoi il a fallu attendre deux ans pour recevoir ce type d'informations. La motion déposée faisait état de plus de pistes de réflexion qui auraient pu être explorées. Elle faisait part, notamment, de l'exemple de la Ville de Bienne, qui centralise la préparation des repas dans une seule cuisine communale, avec des produits issus d'un rayon de 35 km à la ronde, livrés par des coursiers à vélo. Investir dans la cuisine communale pourrait être une piste intéressante pour améliorer la qualité et la durabilité des repas servis dans

les structures parascolaires. Nous invitons le Conseil communal à explorer cette piste.

Nous espérons dès lors que les discussions avec *La Coccinelle Verte*, *Les Cinq Sens* et la cuisine communale ne sont pas terminées, et qu'à l'avenir, d'autres mesures courageuses, seront prises, comme des livraisons à vélo ou des repas entièrement bios et suisses.

Mme Olga Rak, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous prenons acte du rapport en réponse à la motion n° 355. Il nous renseigne sur plusieurs éléments, tels que les principes définis par le Service de la famille pour l'alimentation, les prestataires des différentes structures et leurs labels, toutes les actions entreprises pour suivre les recommandations alimentaires et les pratiques de consommation durable.

Nous sommes rassurés de lire que l'alimentation des enfants fait l'objet d'une attention particulière, et que la relation est constructive avec les fournisseurs et les équipes éducatives.

Cependant, ce rapport nous a laissés sur notre faim. En effet, il retrace quelques éléments du passé, décrit la situation actuelle, mais semble manquer de vision claire pour le futur et les objectifs à atteindre.

Notre administration ayant le devoir d'exemplarité, vise-t-elle de faire les repas avec 100 % de produits locaux en 2030, par exemple, ou d'augmenter le pourcentage de produits bios ? Le service va-t-il refaire une nouvelle tentative de passer de 2 à 3 repas végétariens par semaine ?

Peut-être que tout ceci est décrit dans le document « Plan d'action, consommation et comportements durables dans les structures d'accueil extrafamilial de la Ville de Neuchâtel », édité par le Service de la famille et cité plusieurs fois dans le rapport, mais celui-ci ne nous a malheureusement pas été mis à disposition.

Les questions que nous nous sommes posées sont aussi les suivantes :

- A quelle fréquence les rencontres entre la Ville et les prestataires ont-elles lieu ?
- Quelle est la marge de manœuvre du Service de la famille dans cette collaboration ?
- Est-ce qu'il est facile, par exemple, de changer de prestataire ?

Malgré ces questions, nous n'allons pas nous opposer au classement de la motion si les motionnaires sont satisfaits de la réponse.

Cependant, un autre aspect nous préoccupe : la motion n° 355 demande « Dis-moi ce que tu manges... », mais la vraie question est peut-être « Dis-moi ce que tu ne manges *pas*... ».

Plusieurs parents témoignent que leurs enfants n'apprécient pas toujours les repas des *Cinq Sens*, parce que, dixit les enfants : « *C'est pas bon...* ». Alors, à quoi bon avoir des plats sains, équilibrés, avec des produits locaux, bios et de saison, si tout finit au compost à la fin ?

Il est mentionné, dans le rapport, que les déchets récoltés par les prestataires sont analysés pour comprendre la consommation. Les chiffres sur les déchets sont absents du rapport, et nous ne savons pas si ces analyses ont un véritable effet sur la diminution des déchets dans le temps.

Nous suggérons donc au Service de la famille de mener un questionnaire de satisfaction auprès des enfants, pour ceux qui peuvent déjà s'exprimer, bien sûr. En effet, selon l'art. 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, on doit garantir à l'enfant « [...] le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Avec les résultats d'un tel questionnaire, une comparaison des différents prestataires serait ainsi possible, et des recettes ou astuces pourraient être partagées entre les acteurs. Je profite ici de souligner l'excellent travail du cuisinier sur site du Domino, dont les repas ont été bien appréciés par les enfants de mon entourage.

Les repas doivent être un plaisir pour nos enfants et ne pas être source d'inquiétude pour les parents, surtout en vue de la généralisation de MAÉ à d'autres collèges de la ville, et donc d'augmentation du nombre de repas dans les structures parascolaires.

Nous n'allons donc pas nous opposer au classement de la motion n° 355. Cependant, il est probable que nous prenions contact avec le Service de la famille, et nous déposerons éventuellement un objet en fonction des retours reçus.

Mme Zully Faralli, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information en réponse à la motion n° 355, et tient à remercier le Conseil communal ainsi que le service en charge pour le travail réalisé.

Ce rapport traite d'un enjeu essentiel : la promotion de la santé dès le plus jeune âge et l'égalité des chances. L'alimentation dans les structures

d'accueil joue ici un rôle central, car elle contribue directement à la construction de la santé future et à la réduction des inégalités.

Aujourd'hui, toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources pour garantir une alimentation équilibrée. Dans ce contexte, les structures d'accueil ne sont pas seulement des lieux de prise en charge, mais aussi des espaces de justice sociale.

Le rapport va globalement dans la bonne direction. Nous saluons les efforts engagés pour l'amélioration de l'offre alimentaire, notamment la réduction du sucre, la diminution de la part de viande et la diversification des menus.

Toutefois, il reste encore très centré sur l'offre des menus. Or, en matière de santé publique, l'alimentation ne se limite pas aux menus : les habitudes se construisent aussi à travers l'environnement des repas, les pratiques éducatives et l'accompagnement dans le temps.

Dans ce contexte, la transition alimentaire apparaît comme un levier essentiel pour promouvoir des comportements alimentaires durables et responsables, qui allient santé humaine et protection de l'environnement.

Concrètement, un défi important se pose au sein du groupe : trouver le bon équilibre entre la lutte contre le gaspillage et la garantie de la satiété des enfants. Les efforts engagés vont dans la bonne direction et sont à saluer, même s'ils progressent encore lentement, ce qui témoigne d'une dynamique positive que nous encourageons.

Le groupe socialiste souligne également la nécessité de renforcer les compétences, tant culinaires qu'éducatives. Cela passe par davantage de formation et par le développement de recettes attractives, notamment végétariennes, dans une logique de qualité nutritionnelle, sans dépendre de produits végétariens ultra-transformés. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de mieux accompagner les changements de pratique.

Pour notre groupe, la question des labels mérite également d'être clarifiée. Leur multiplication rend le système peu lisible, et un cadre plus cohérent pourrait être envisagé. En revanche, la diversité des prestataires constitue un atout qu'il convient de préserver.

Par ailleurs, des initiatives cantonales structurantes existent déjà : des projets tels que « Cuisinons notre région » accompagnent efficacement les établissements vers une alimentation locale, de saison et équilibrée, tout en contribuant à structurer les filières.

Plus largement, le Canton développe des actions en faveur de l'alimentation durable, notamment dans la restauration collective et la lutte contre le gaspillage. Dans ce contexte, il paraît pertinent de s'appuyer sur

des dynamiques existantes. Une meilleure synergie entre ces initiatives renforcerait la cohérence de l'action publique.

Enfin, la provenance des produits, notamment de la viande, doit rester une priorité, dans une logique de qualité et de durabilité. Une attention particulière doit aussi être portée à l'harmonisation entre prestataires externes et cuisine communale.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera ce rapport à l'unanimité. Il invite toutefois à poursuivre les efforts en développant une politique alimentaire plus cohérente, structurée et transversale, au service de la santé publique, de l'égalité des chances et de la justice sociale pour les enfants et les familles.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport, riche, mais très digeste. Il se déclare satisfait du contenu de ce rapport à cette motion et soutiendra le classement de celle-ci.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), déclare :

- Tout d'abord, je vous remercie de l'accueil favorable que vous avez réservé à ce rapport. Je vais essayer de reprendre vos questions et remarques et d'y répondre le mieux possible.

Premièrement, on nous reproche de ne pas avoir mentionné les emballages et les transports dans le rapport : c'est juste. Je suis en mesure de vous donner quelques indications par rapport à tout cela.

Nos quatre fournisseurs livrent les repas dans des bacs en inox avec couvercle, qui sont ensuite repris et lavés. Il n'y a donc pas de plastique. Il peut arriver, parfois, que des sachets ou des protections en plastique soient utilisés, en cas de livraison d'un pique-nique, mais c'est vraiment l'exception.

Les restes alimentaires sont versés par les structures dans des sachets compostables, qui sont repris par les fournisseurs à des fins d'évaluation des restes et valorisation en biogaz.

Tous les fournisseurs livrent une fois par jour avec un véhicule utilitaire depuis leur site de production, à savoir Fontaines pour *Les Cinq Sens*, Bevaix pour *La Coccinelle Verte*, Boudry pour *L'Enfant c'est la vie*, et Corcelles pour la cuisine communale.

Concernant les labels, vous avez mentionné qu'il semblerait que le label *Cinq Sens EcoCook* ait la meilleure prestation écologique, et demandé pourquoi nous ne faisons alors pas plus largement appel à eux.

Le service me dit que *Les Cinq Sens* semblent avoir un marketing écologique plus affirmé, et qu'ils expriment leur intention de s'améliorer en achats durables, en qualité des aliments et en bio.

Contrairement à *La Coccinelle Verte*, ils ne font pas particulièrement mention de produits bios dans leurs menus. La comparaison est donc toujours un peu difficile. Chacun de nos fournisseurs a des qualités et des défauts, et aucun d'entre eux n'est parfait.

D'abord, *Les Cinq Sens* : ils livrent en liaison froide, ce qui signifie qu'il faut un équipement assez coûteux en appareils à régénérer, et avoir du personnel qui s'en occupe entre la livraison du matin et le repas de midi, pour traiter séparément légumes, viandes, féculents, etc., avant de mettre dans les plats et servir.

Nous travaillons avec eux depuis peu, depuis le commencement du projet MAÉ, par exemple, et il n'est pas impossible que nous les mandations en cas d'extension du projet pilote.

La Coccinelle Verte livre en liaison chaude, donc pas d'appareils spécifiques, juste un bac à bain-marie et pas de personnel pour faire de la préparation. Ils ont construit leur entreprise sur le concept du bio, frais, de saison. C'est imparfait, mais ces axes sont régulièrement discutés avec eux et ils sont à l'écoute.

Nos deux fournisseurs, la Fondation *L'Enfant c'est la vie* et la cuisine communale, travaillent en liaison chaude également. Pour ces quatre prestataires, nous avons des critiques positives et négatives, tant des parents, des enfants, que du personnel éducatif. L'appréciation des aliments est aussi, vous en conviendrez, une question assez subjective et personnelle, et nous le constatons chaque jour.

Vous avez aussi critiqué le fait que nous ne semblions pas avoir une vision pour la suite. Je pense que nous avons une vision pour la suite, mais nous ne pouvons pas toujours réaliser nos vœux, par exemple, dans le cas des repas végétariens.

Comme nous l'avons relevé, nous poussons depuis plusieurs années, mais il y a un problème de quantité de produits bios. L'augmentation est progressive et n'est pas aussi rapide que nous le souhaiterions, en raison principalement des difficultés des prestataires à se fournir en quantité suffisante chez les producteurs.

Pour l'augmentation des repas végétariens, c'est la même chose. Comme mentionné en page 13, chapitre 4.2.2, nous avons demandé un passage à trois repas sans viande par semaine, déjà en 2024, avec pour résultat une augmentation de produits très transformés.

D'une part, ces produits sont très peu appréciés par les enfants, d'autre part, ils sont peu compatibles avec nos objectifs d'aliments simples et peu transformés. Après discussion avec les diététiciennes, il a été décidé de revenir à deux menus par semaine sans viande.

Concernant la provenance de la viande de nos prestataires, les exceptions de 10 à 20 % sont dues à la viande de dinde, qui vient d'Allemagne. Il y a très peu de production en Suisse. Toutefois, il y a aussi parfois des ruptures de stock chez les fournisseurs habituels, et, dans ce cas, les viandes peuvent provenir d'ailleurs. Je vous le concède, ce n'est pas idéal, mais à l'impossible nul n'est tenu non plus.

Pour la cuisine communale, nous avons l'intention de diminuer encore la part de viande achetée à l'étranger, mais il y a, là encore, des contingences financières, et nous essayons de faire au mieux.

Vous avez dit qu'il n'y avait visiblement pas de marge de progression existante, que nous n'avions pas mentionné les ambitions. Le rapport donne quelques informations chiffrées, issues des échanges avec les prestataires. Néanmoins, tenir des statistiques et mesurer tout ce que nous faisons est une démarche chronophage, qui éloigne les ressources et l'attention des employés du corps de métier de leur travail. Aussi, effectivement, nous ne faisons pas ce suivi de manière très serrée.

S'agissant de la question de l'ambition et des conséquences financières, nous poursuivons nos demandes d'augmentation de la part de bio, avec toutes les difficultés mentionnées. Nous parions sur l'idée – et on le voit au niveau du marché suisse – que la demande devrait profiter à l'offre et augmenter l'offre.

Concernant l'acceptation des repas par les enfants, notamment en cas de changement de prestataire, des fiches d'évaluation des repas sont faites tous les jours par les équipes éducatives et adressées aux prestataires. Les équipes éducatives renseignent sur la quantité, la qualité estimée des repas du jour, incluant les avis des enfants. La qualité et les quantités sont ensuite ajustées.

Les nouvelles habitudes alimentaires sont accompagnées et expliquées aux enfants. Pour étayer cet aspect, la plupart des enfants présentent ce que l'on appelle en pédagogie – si vous avez des enfants vous le savez très bien – la *néophobie alimentaire* : c'est-à-dire qu'ils rejettent les nouveaux aliments ou les nouveaux goûts.

Il faut présenter plusieurs fois, régulièrement, le même aliment pour qu'il finisse par être accepté ou goûté, voire apprécié, comme un aliment connu. Ceci implique que les aliments refusés par les enfants génèrent logiquement des restes.

Pour ne pas avoir ce type de restes, il faudrait servir aux enfants uniquement ce qu'ils connaissent – et cela aussi, vous le savez très bien – et qu'ils réclament. En résumé, ce serait des cornettes, des pâtes et de la saucisse, des chipolatas si possible, de temps en temps. Mais vous avez peut-être des enfants parfaits, je ne sais pas...

A quelle fréquence, le Conseil communal rencontre-t-il les prestataires ? J'aimerais dire que les contacts et les échanges avec les prestataires sont fréquents, tant avec les structures d'accueil qu'avec le service. Le service les rencontre une à deux fois par année pour discuter des aspects nutritionnels, pédagogiques ou contractuels. Les prestataires rencontrent également les directions de structures une fois par année, afin d'être en relation directe avec elles et d'ajuster les modalités organisationnelles, par exemple, l'heure des repas, la livraison, etc. Sans changement souhaité par l'une ou l'autre des parties, les contrats se reconduisent donc d'année en année.

Vous avez aussi demandé comment le gaspillage est évité. Au quotidien, les équipes éducatives accompagnent les enfants dans l'appropriation des notions liées au développement durable, de la lutte contre le gaspillage et la gestion des déchets. Il s'agit d'actions, de jeux, de mesures dispensées dans chaque structure selon l'âge des enfants, ainsi que d'un accompagnement concret à table. Ainsi, lors des repas, les enfants sont rendus attentifs à se servir en fonction de leur faim et de leur sensation de satiété.

De même, le nombre et la quantité de repas livrés par les prestataires sont adaptés à l'âge des enfants : on limite ainsi la surconsommation dans les quantités livrées.

Afin d'éviter le gaspillage, tant alimentaire que financier, un travail quotidien d'adaptation des commandes des repas est réalisé : au-delà des commandes hebdomadaires ajustées à l'inscription des enfants, les équipes éducatives téléphonent chaque matin aux prestataires afin d'annuler les repas des enfants absents.

Comme je l'ai déjà dit, les restes des repas non consommés sont repris par les prestataires, pour évaluer les quantités mangées par les enfants, ce qui a du succès, ce qui en a moins, et sont ensuite transformés en biogaz.

Je crois avoir répondu ainsi à toutes les questions, et je vous remercie de votre attention.

M. Fabio Esposito, suppléant (liste no 54 UDC) Indépendant, déclare :

- Avec le conseiller général M. Nolan Bongiovanni, et avec l'appui de l'assemblée de citoyens consultée, nous souhaitons tout d'abord dire que

nous accueillons globalement favorablement le rapport qui nous est soumis.

Le Conseil communal répond, nous semble-t-il, de manière circonstanciée aux préoccupations soulevées par la motion. Le rapport montre que la Ville de Neuchâtel a déjà engagé un travail important en matière d'alimentation saine, équilibrée, durable et adaptée aux besoins des enfants. Il met en évidence les démarches entreprises avec les prestataires, les efforts en faveur des produits locaux, de saison et parfois biologiques, la réduction progressive du sucre, ainsi que l'attention portée à la qualité nutritionnelle des repas servis dans les structures d'accueil. Ces éléments sont importants et méritent d'être reconnus.

Cela étant dit, un point du rapport nous semble appeler un approfondissement particulier : celui du gaspillage alimentaire. Le rapport indique que des efforts existent déjà. Il mentionne notamment l'analyse des restes, l'ajustement des commandes, la décommande de repas lorsque des enfants sont absents, ainsi que le travail pédagogique mené avec les enfants autour du service, des portions et de la sensibilisation aux déchets. Ces mesures vont très clairement dans le bon sens.

Mais au regard du volume concerné, soit environ 1'400 repas de midi servis chaque jour dans les structures d'accueil communales, nous pensons qu'il serait utile d'aller plus loin. Même des améliorations modestes peuvent avoir des effets significatifs, à la fois sur les plans environnemental, financier, social et éducatif.

A nos yeux, l'enjeu n'est donc pas de remettre en cause le travail déjà accompli. Il s'agit plutôt de le prolonger, en passant d'une logique de bonnes pratiques à une approche plus structurée, plus mesurable et plus ambitieuse.

C'est dans cet esprit, sans nier les efforts entrepris et sans imposer de solution toute faite, que le conseiller général M. Nolan Bongiovanni et moi-même, avec l'approbation de notre assemblée, souhaitons déposer un **postulat**.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Kim Biloni**, soumet au vote le **rapport d'information n° 26-005. Le Conseil général accepte d'en prendre acte par 39 voix contre 0 et 1 abstention.**

Soumis au vote, le classement de la motion n° 355 est accepté par 33 voix contre 2 et 5 abstentions.

26-501

Postulat de MM. Nolan Bongiovanni et Fabio Esposito intitulé « Pour une politique plus ambitieuse de réduction du gaspillage alimentaire dans les structures d'accueil »

En voici le texte :

Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens permettant de renforcer, dans les structures préscolaires et parascolaires communales, la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, le Conseil communal est invité à examiner notamment :

- l'amélioration de la mesure et du suivi du gaspillage alimentaire ;
- la définition d'objectifs de réduction et d'indicateurs de suivi ;
- l'adaptation, lorsque cela est pertinent, des pratiques de commande, de service, de portionnement et de sensibilisation ;
- la possibilité de mettre en place, lorsque cela est réalisable et dans le respect strict des exigences sanitaires, des solutions de redistribution, de réaffectation ou de valorisation alimentaire des surplus non servis, notamment en collaboration avec des partenaires locaux ou au bénéfice des familles ;
- les éventuelles adaptations organisationnelles, logistiques, contractuelles et financières nécessaires.

Développement écrit :

Dans son rapport 26-005, le Conseil communal rappelle que la Ville de Neuchâtel a déjà engagé diverses démarches utiles en matière d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les structures d'accueil. Il est notamment indiqué que les restes alimentaires non consommés sont repris chaque jour à des fins d'évaluation des

quantités mangées et de valorisation, que les déchets récoltés par les prestataires sont analysés, que la question du gaspillage fait l'objet d'échanges réguliers avec le Service de la famille, que les structures veillent à décommander les repas non nécessaires en cas d'absence, et que les enfants sont encouragés à se servir selon leur appétit puis à se resservir si besoin.

Ces efforts méritent d'être salués. Ils témoignent d'une attention réelle portée à la qualité des repas, à l'éducation alimentaire et à la réduction des déchets. Le rapport montre toutefois que l'action communale repose encore principalement sur une logique de prévention, d'ajustement des commandes, d'analyse des restes et de valorisation des déchets. Il ne présente pas, à ce stade, d'état des lieux chiffré public du gaspillage alimentaire, ni d'objectifs de réduction clairement formulés, ni d'indicateurs de suivi, ni encore l'examen structuré de pistes complémentaires pour les surplus alimentaires non servis.

Or, avec environ 1'400 repas de midi servis chaque jour dans les structures préscolaires et parascolaires communales, même des améliorations modestes peuvent produire des effets significatifs sur les plans environnemental, social et financier. Le rapport souligne lui-même l'importance des volumes traités et le poids budgétaire de l'alimentation dans le fonctionnement du Service de la famille.

Le présent postulat ne vise pas à nier le travail déjà accompli, ni à imposer d'emblée une solution unique. Il propose au contraire de franchir une étape supplémentaire, en demandant une étude plus complète des moyens permettant de réduire encore le gaspillage alimentaire et d'examiner, lorsque cela est possible, si certains surplus non servis, intacts et traçables, pourraient faire l'objet d'une utilisation plus utile que leur seule élimination ou valorisation énergétique.

Une telle réflexion devra naturellement respecter strictement les exigences sanitaires applicables à la restauration collective destinée aux enfants. Elle devra également distinguer clairement les surplus non servis des restes d'assiette ou des aliments déjà mis à disposition des enfants. L'objectif n'est donc pas de fragiliser le cadre sanitaire, mais de vérifier si des marges d'amélioration existent, en particulier s'agissant de la mesure du gaspillage, de la fixation d'objectifs, du pilotage des prestations et de l'examen de solutions complémentaires adaptées au contexte neuchâtelois.

Par ce postulat, le Conseil général invite ainsi le Conseil communal à compléter les démarches déjà engagées par une approche plus structurée, plus mesurable et plus ambitieuse, afin d'aller plus loin dans la réduction du gaspillage alimentaire au sein des structures d'accueil communales.

M. Fabio Esposito, suppléant (liste no 54 UDC) Indépendant, auteur du postulat, déclare :

- Le postulat que nous déposons s'intitule de la manière suivante : « Pour une politique plus ambitieuse de réduction du gaspillage alimentaire dans les structures d'accueil ». Le texte du postulat est le suivant :

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens permettant de renforcer, dans les structures préscolaires et parascolaires communales, la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, le Conseil communal est invité à examiner notamment :

- l'amélioration de la mesure et du suivi du gaspillage alimentaire ;
- la définition d'objectifs de réduction et d'indicateurs de suivi ;
- l'adaptation, lorsque cela est pertinent, des pratiques de commande, de service, de portionnement et de sensibilisation ;
- la possibilité de mettre en place, lorsque cela est réalisable et dans le respect strict des exigences sanitaires, des solutions de redistribution, de réaffectation ou de valorisation alimentaire des surplus non servis, notamment en collaboration avec des partenaires locaux ou au bénéfice des familles ;
- les éventuelles adaptations organisationnelles, logistiques, contractuelles et financières nécessaires. »

Les motifs de ce postulat sont les suivants.

[Ndlr : l'auteur du postulat donne intégralement lecture du développement écrit]

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Le postulat sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance. Je vous demanderai, M. Esposito, de remettre à la Chancellerie le texte de votre postulat d'ici à demain matin au plus tard, et le plus rapidement sera le mieux.

26-006

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat no 190 « Pour un dispositif permettant l'échange de logements et l'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel »

Mme Ariane Huguenin, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal pour la qualité de son rapport. Il salue, en particulier, la démarche consistant à transposer de façon théorique le modèle de projet pilote lausannois au contexte du territoire communal de Neuchâtel.

Les considérations concrètes et logistiques qui démontrent l'impossibilité d'appliquer le modèle à Neuchâtel font plein sens elles aussi. Malheureusement, si je puis dire. En effet, si le dispositif d'échange est une bonne idée, il est compliqué à mettre en pratique et ne semble pas être la bonne solution.

Cela étant, grâce à la question fort inspirante des postulants, nous avons pu prendre connaissance des mesures déjà mises en œuvre par le Service de la gérance et du logement pour favoriser une meilleure adéquation entre la taille des logements et la composition des ménages, et, plus largement, pour répondre aux attentes de ses locataires.

Entre plateforme d'échange numérique pour faciliter les flux d'information entre la gérance et les locataires, réactivité dans les réponses aux demandes et intégration de logements avec encadrement pour les aînés dans le nouveau plan d'aménagement local, par exemple, les outils déployés s'inscrivent clairement dans l'esprit du postulat.

Néanmoins, pourrait-on tout de même envisager un peu plus de réactivité, par exemple, en effectuant des sondages et la transmission d'information à intervalles réguliers ?

Enfin, je ne pourrais terminer sans dire ici à quel point notre groupe partage les constats de nos collègues. Les problèmes qu'ils relèvent vont d'ailleurs bien au-delà du cas de la ville de Neuchâtel et de notre commune : ils concernent plus largement l'ensemble de la Suisse.

Tout comme la nourriture ou les vêtements, le logement est un besoin essentiel. A ce titre, fournir des logements dignes et en suffisance relève de l'utilité publique la plus primordiale pour toute société, pour toute collectivité publique. Or, le grand souci est l'augmentation abusive des loyers en raison du manque de contrôle étatique.

En effet, en moyenne, les locataires paient aujourd'hui CHF 360.- de trop par mois en Suisse. Cet argent va directement dans les caisses des grands groupes immobiliers.

Pourtant, le droit du bail interdit déjà ces loyers excessifs, mais comme il n'y a pratiquement aucun contrôle, la loi reste sans effet. Le problème n'est donc pas tant dans la taille des logements, mais relève de l'offre spéculative sur le marché, même pour de petits logements, par rapport aux loyers des biens de la Ville un peu plus anciens.

Bien sûr, les distorsions dont ce marché fait l'objet ne peuvent pas être résolues à l'unique échelle de notre commune : elles nécessitent des actions de niveau institutionnel supérieur.

Dès lors, le refus par la majorité de droite au Grand Conseil – suivant, en cela, la majorité de gauche du Conseil d'Etat – de donner aux collectivités publiques la possibilité de préempter au profit de la collectivité lors de ventes de bâtiments, est préjudiciable pour les plus faibles de notre société. Acquérir, pour une collectivité publique, pour notre Ville, des bâtiments locatifs pour pratiquer une politique des loyers permettant de couvrir l'amortissement, mais sans plus de profit, permet de détendre ce marché si inégalitaire.

Vous l'aurez compris, notre groupe prend acte du rapport d'information à l'unanimité.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le rapport sur lequel nous nous prononçons ce soir correspond à une situation où il était parfaitement judicieux, selon notre groupe, d'accepter le postulat qui est à l'origine de ce rapport, et où il est aussi justifié de classer aujourd'hui ce postulat.

Car oui, c'était une très bonne idée de se demander s'il serait pertinent de mettre en place un dispositif favorisant l'échange d'appartements, en particulier entre celles et ceux qui ont des besoins différents en termes de surface de logement.

Toutefois, le Conseil communal, après avoir analysé la situation, explique pourquoi un tel dispositif ne se justifie pas. Je ne vais pas reprendre ici la liste des arguments développés dans son rapport, sinon pour dire que, pour le groupe vert'libéral, il semblerait effectivement disproportionné d'utiliser des forces et des moyens dans un tel dispositif pour un résultat que l'on peut envisager comme presque insignifiant.

Cela étant, une meilleure adaptation de l'habitat aux besoins des ménages est toujours nécessaire et indispensable, et de plus en plus. Toutes les mesures en ce sens décrites dans le rapport sur la stratégie immobilière de 2024 et mentionnées dans le présent rapport doivent être mises en œuvre et poursuivies, notamment par un accompagnement ciblé par le Service de la gérance et du logement. Ce qui est, en tout cas, décrit dans le rapport de ce soir.

Peut-être un regret, pour analyser le postulat jusqu'au bout : le rapport n'indique pas si la Commune s'est approchée de gérances immobilières de la place, si elles ont été contactées, sensibilisées, pour éventuellement s'associer à un tel dispositif. On peut partir de l'idée que cela n'aurait sans doute pas modifié fondamentalement la réponse, mais il aurait été intéressant d'avoir cet élément.

Nous prendrons donc position en faveur du classement du postulat et accepterons le rapport.

M. Flavio Principi, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Il y a presque deux ans jour pour jour, le Conseil général a accepté à l'unanimité un postulat de notre groupe déposé dans le cadre du rapport d'information sur la stratégie immobilière et politique du logement de la Ville de Neuchâtel, avec, pour objectif, de compléter la boîte à outils à disposition de la Ville pour lutter contre la situation de pénurie de logements sur son territoire.

L'idée était d'étudier la possibilité de proposer une plateforme facilitant les déménagements pour les personnes qui le souhaitent, notamment entre des familles et des seniors, vu que ce sont deux publics qui sont les plus à même de se retrouver dans une situation d'inadéquation entre la surface de leur logement et leurs besoins en surface.

Différents obstacles pourraient être levés, en partie, par un tel dispositif – en théorie, en tout cas – tels que : la recherche de logement adapté dans un marché tendu, les démarches administratives, le désir de rester

dans un même quartier et dans la même commune – pour un ménage de seniors, surtout – les coûts et l'organisation du déménagement, ou encore – on pourrait rêver – la limitation de l'augmentation des loyers suite à un déménagement, vu que c'est un point particulièrement sensible dans un contexte de hausses assez importantes ces dernières années.

Ce type de dispositif pourrait, en outre, permettre d'optimiser l'occupation des logements en ville, évitant ainsi la construction de nouveaux logements qui sont trop grands par rapport aux besoins réels des ménages sur le territoire communal. Cela aurait un impact positif sur la consommation des ressources pour la construction, sur les besoins en chauffage, en refroidissement des bâtiments, mais aussi, peut-être, avec des logements plus petits et plus adaptés, sur le coût des loyers en ville.

La réponse à ce postulat, qui a mis deux ans à venir, tient en 6 pages. A ce rythme impressionnant de 4 mois de travail par page, on pourrait s'attendre à un peu plus de contenu... Si l'on enlève la reformulation du postulat, le communiqué de presse de la Ville de Lausanne – qui peut être repris ici – les éléments mis en place, qui, pour la plupart, sont des éléments déjà connus de la stratégie du logement, les impacts du rapport qui sont faibles et la conclusion qui reprend les éléments précités, la réponse au rapport tient en fait en un paragraphe en page 3, *Perspectives pour la Ville de Neuchâtel*.

Au vu des chiffres et de l'expérience de Lausanne, ainsi que du nombre de logements en main et sous la gestion de la Ville, il semble en effet – et nous sommes d'accord avec les conclusions – qu'un tel dispositif appliqué tel quel en ville de Neuchâtel aurait assez peu de pertinence à l'échelle de la ville. Mais s'arrêter à cette seule évaluation dans le cadre de la réponse à un postulat – qui est tout de même une demande d'étude et qui, en l'occurrence, a quand même été accepté à l'unanimité par le Conseil général, nous a semblé être un petit peu minimaliste, si ce n'est insuffisant.

Pour étendre la masse de logements en jeu et donc essayer de maximiser les possibilités d'échanges, la Ville aurait pu envisager des partenariats ou collaborations avec d'autres entités, comme cela a aussi été demandé par la représentante du groupe vert'libéral. Est-ce que des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, voire même certaines gérances privées présentes sur le territoire communal ont été contactés pour évaluer leur potentiel intérêt ? D'autres communes voisines ayant des logements sous gestion communale auraient-elles aussi pu être intéressées, intégrées au parc de logements, ceci afin d'essayer de se rapprocher d'une masse critique suffisante ? Ce type d'évaluation n'est pas présent dans ce rapport.

Et même avec un nombre de logements limité, certaines possibilités auraient pu être explorées. L'échange de logements en fonction de l'évolution des besoins des ménages est une pratique relativement courante à plus petite échelle, même dans certaines coopératives d'habitations, qui gèrent beaucoup moins de logements que la Ville de Neuchâtel. La Ville aurait pu s'en approcher, faire mention dans le rapport de certaines observations dans le cadre des coopératives qui pratiquent déjà ce type d'échange de logements, et voir si des inspirations auraient pu provenir de ce genre d'évaluation.

Nous aurions également voulu savoir plus précisément pour quelles raisons la Ville de Lausanne – au vu des résultats repris du communiqué de presse – considère son résultat tout de même comme encourageant. Le dispositif testé dans la capitale vaudoise va-t-il se poursuivre et être adapté pour mieux répondre aux besoins de la population et aux freins qui sont identifiés dans le cadre de cette phase test ? La Ville de Neuchâtel a-t-elle pris contact avec l'administration lausannoise pour évaluer cette phase test au-delà du simple communiqué de presse qui est repris et cité dans le rapport, et profiter ainsi de ce retour d'expérience ? Même si ce n'est pas exactement le dispositif qui doit être repris à Neuchâtel, il y a possiblement quand même des enseignements. Le groupe VertsPopSol trouve que le rapport ne va pas assez loin par rapport à cela.

La principale difficulté rencontrée dans le projet lausannois semble être les conditions avantageuses en matière de loyer – par rapport au marché – dont bénéficient les ménages vivant depuis longtemps dans le même logement, soit plutôt des ménages de seniors : à savoir que, même s'ils déménageaient dans un plus petit logement, ils se retrouveraient avec le même loyer, voire même un loyer plus cher.

Quelles mesures ou pistes de solutions pourraient-elles être envisagées pour amoindrir ce frein ? C'est effectivement une très large problématique en termes de mobilité dans le parc neuchâtelois, même pour aller dans des logements protégés pour seniors.

Des aides financières ciblées, par exemple, pourraient-elles avoir un impact, et même être financièrement avantageuses pour la Ville de Neuchâtel si elles permettaient, à terme, de mieux optimiser les logements et d'accueillir des familles qui travaillent et, donc, contribuent à l'impôt ? On aurait pu s'attendre à des réflexions un peu plus poussées par rapport à ce frein central qui est identifié, mais c'est un peu laissé sous forme de constat.

Finalement, seul l'exemple lausannois est rapporté ici. N'existe-t-il pas d'autres endroits où des systèmes de ce type ont été testés ou mis en place ? D'autres mesures, d'autres bilans, d'autres enseignements, peut-être, auraient pu être tirés d'une telle analyse, même sommaire. En

préparant cette intervention, j'ai vu que des exemples existent en Allemagne et en France.

Peut-être que ce n'est effectivement pas adapté au cas de la Ville de Neuchâtel. Peut-être qu'il y a des conditions particulières d'accompagnement ou de contexte qui facilitent le succès d'un tel dispositif, ou simplement des mesures – même s'il ne s'agit pas d'un dispositif d'échange de logements – dont nous pourrions nous inspirer pour lutter contre la grave pénurie de logements que nous vivons à Neuchâtel. Impossible de le dire uniquement sur la base de ce rapport, et c'est bien dommage.

Même si le rapport semble le minimiser un tout petit peu en le comparant à la situation lausannoise – qui est effectivement bien pire – le taux de vacance de 1 % est quand même critique : c'est largement en dessous du seuil de pénurie qui est de 1,5 %. C'est une situation qui mérite de chercher des solutions de manière un peu plus volontariste que ce que nous avons pu avoir dans ce rapport.

Ainsi, et contrairement à ce que nous dit le Conseil communal à la première phrase de sa conclusion, en page 5, le présent rapport n'a pas permis, à notre sens, d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'un mécanisme d'échange de logements en ville de Neuchâtel.

Ce rapport a plutôt été rédigé comme une réponse à une interpellation, qui pose un constat de la situation, liste des éléments de mise en œuvre actuels ou planifiés – comme le PAL ou la construction de logements avec encadrement – mais sans vraiment analyser d'exemples autres que celui de la Ville de Lausanne, qui a d'ailleurs été analysé assez sommairement : sans faire de recherches proactives auprès de partenaires, amener des éléments un peu nouveaux – qu'ils soient retenus ou pas, mais au moins cités, légèrement évalués – se projeter dans le futur avec une certaine ambition ou proposer une réponse politique concrète, au-delà de grands principes et de grandes intentions.

Un postulat, comme une motion, est une demande d'étude faite au Conseil communal et à l'administration. Evidemment, on ne s'attend pas à une thèse de doctorat pour chaque réponse à une motion, mais tout de même : il n'y a pas d'élément d'étude, même un peu sommaire, qui transparaît de ce rapport qui nous est proposé aujourd'hui.

Notre groupe considère donc que nous n'avons *pas* reçu de réponse satisfaisante à ce postulat : en ce sens, nous ne prendrons pas acte du rapport. Selon la même logique, nous refuserons de classer le postulat.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris acte de ce rapport. On y découvre des choses intéressantes : je serai bref, mais parmi les éléments intéressants, il y a déjà le fait de constater que ce qui se fait à Lausanne n'est pas applicable à l'échelle 1:1 à la réalité de notre commune. Deuxièmement, cela a été dit précédemment, on sait que les coûts sont un frein pour faire un échange de logements entre les seniors et des familles.

Je pense qu'il y a aussi un autre aspect, qui est peut-être sous-estimé, c'est l'aspect psychologique : qu'est-ce qui fait que des personnes âgées, qui sont dans un appartement depuis des dizaines d'années, ont un frein au changement ? C'est aussi parce qu'il y a des souvenirs, il y a des habitudes, et c'est l'aspect psychologique dont nous devons aussi tenir compte dans une certaine mesure.

Le groupe PLR soutient l'approche du Conseil communal, qui se veut pragmatique, qui essaie de trouver des solutions en fonction de ce qui est faisable, et de ne pas créer des entités ou des mécanismes qui seraient parfaitement inutiles.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour sa réponse et soutiendra le classement du postulat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, Mme Kim Biloni, soumet au vote le rapport d'information n° 26-006, dont le Conseil général accepte de prendre acte par 28 voix contre 12 et 0 abstention.

Soumis au vote, le classement du postulat n° 190 intitulé « Pour un dispositif permettant l'échange de logements et l'optimisation des surfaces locatives en ville de Neuchâtel » est accepté par 25 voix contre 12 et 3 abstentions.

26-301

Motion du groupe socialiste intitulée « Pour un projet public-privé aux Chapons »

En voici le texte :

La Commune de Neuchâtel possède un terrain au lieu-dit Les Chapons. C'est la Commune de Peseux qui l'a acquis en 1955 afin d'y compléter ces installations sportives. Malgré des discussions et des prémices de projets, rien n'a finalement abouti entre les différents partenaires dont surtout le propriétaire d'un centre commercial jouté d'un très grand parking.

Cet endroit est d'une centralité incontestable, proche de plusieurs commerces et quasi entouré par des habitations. Il mérite donc d'être à nouveau évalué afin d'y développer des habitations, des services et des commerces répondant ainsi à des besoins avérés.

Selon le rapport du Conseil communal du 27 septembre 2023 sur le projet de territoire, il était écrit : *« Ce secteur doit servir à valoriser et renforcer la centralité de Peseux »*. Il est ainsi précisé que *« le développement envisagé découle des réflexions entamées par les anciennes autorités. Le secteur est promis à une mutation très importante, marquée par une mixité fonctionnelle, la réalisation de nouveaux équipements publics (salle de sports, accueil parascolaire, etc.), le tout en relation étroite avec le renforcement de la centralité de Peseux »*.

Même si le projet PAL est actuellement en évaluation auprès des services de l'État, il est nécessaire de prendre les devants afin d'élaborer un projet phare pour la prochaine décennie.

C'est pourquoi, le groupe socialiste demande au Conseil communal de prendre contact avec le principal propriétaire du lieu-dit Les Chapons afin d'élaborer ensemble un projet d'aménagement regroupant habitations, services, commerces et espaces verts dans un esprit de quartier durable.

Un plan spécial serait alors la 1^{re} étape d'une réalisation future car il lie tant la Ville que les particuliers impliqués.

Développement écrit :

Une ville, une agglomération telle celle de Neuchâtel se transforme, parfois même se métamorphose en certains lieux de façon incroyable. Pour s'en convaincre, il suffit de penser au plateau de la gare qui d'un espace fait d'entrepôts est devenu un centre de formation, d'habitat et centre de la statistique fédérale. D'autres quartiers ont vu leur image se modifier profondément ou sont en passe de le faire. Parfois les attentes sont longues, quasi désespérantes comme à Serrières avec Tivoli-Sud et l'ancien abattoir.

A Peseux, Les Chapons est justement l'un de ces espaces en attente d'une affectation digne de sa centralité. Véritable pôle de développement, hautement stratégique, il n'a pas été oublié dans le projet de Plan d'aménagement actuellement en analyse auprès des services cantonaux.

Pour le groupe socialiste, un tel endroit se doit d'être en haut de l'agenda politique des autorités. Cette motion demande au Conseil communal d'y développer un plan spécial, comme relaté dans le projet de Plan d'aménagement, où se mêleront surtout logements et services sans oublier les espaces verts de détente.

A l'image d'autres projets, il est bien d'y trouver tant de l'habitat avec encadrements, adapté notamment aux seniors mais aussi des logements d'utilité publique permettant aux plus modestes d'y loger. 20% de ces appartements devrait répondre aux critères MOUP car un tel futur projet comptant un nombre significatif d'appartements aux loyers abordables jouera un rôle de régulateur du marché immobilier. Le modèle de coopérative d'habitation ne devrait pas non plus être négligé.

Nous insistons également sur la présence d'espaces publics de nature et de détente car un quartier est aussi un espace de convivialité. En ce sens, au moment de sa conception, il ne faudra pas dissocier les caractéristiques physiques et les dimensions sociales d'un lieu. Tout espace est toujours aussi un espace construit socialement.

Il n'est pas le lieu ici pour insister sur les trois piliers d'un habitat durable qui comporte une approche sociale, environnementale et économique du bâti. La discussion sur le prochain plan spécial que nous appelons de nos vœux par cette motion nous permettra d'appuyer avec force sur ces critères indissociables du mieux vivre ensemble.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, relève que la motion est combattue d'office, étant donné qu'elle fait l'objet d'un **amendement** et d'un **sous-amendement**. La présidente en donne lecture.

Amendement du groupe VertsPopSol

Paragraphe 4 (avant dernier) soit complété par l'amendement suivant :

« Même si le projet PAL est actuellement en évaluation auprès des services de l'État, il est nécessaire de prendre les devants afin d'élaborer un projet phare pour la prochaine décennie, **notamment en prévoyant des logements accessibles aux bourses modestes en exigeant que 50 % des logements soient construits par un ou plusieurs MOUP.** »

Sous-amendement du groupe socialiste

Paragraphe 4 (avant dernier) soit complété par l'amendement suivant :

« Même si le projet PAL est actuellement en évaluation auprès des services de l'État, il est nécessaire de prendre les devants afin d'élaborer un projet phare pour la prochaine décennie, **notamment en prévoyant des logements accessibles aux bourses modestes en exigeant que 50 % des logements soient construits par un ou plusieurs MOUP.** »

M. Philippe Loup, auteur de la motion, déclare :

- Le hasard de l'ordre du jour a fait que le rapport que nous venons de traiter et cette motion sont vraiment très en relation. En relation, car ils traitent du même thème : celui du logement, de l'habitat.

Bien sûr, on peut évaluer que les lois fédérales en matière de contrôle de bail à loyer ne sont pas suffisantes, que la défense des locataires n'est, de même, pas acceptable. On peut évidemment aussi dire qu'il est dommage que le droit de préemption n'ait pas été accordé aux collectivités publiques, pour acquérir, par exemple, pas forcément des objets de prestige, mais simplement des bâtiments locatifs. Bien sûr, on peut gloser longtemps là-dessus, mais cette motion porte sur ce que la Ville peut faire.

Avec un taux de logements inoccupés qui frôle à peine les 1 % – et cela ne concerne pas seulement la ville, mais globalement la Suisse – la situation est grave.

Face à cette situation, il faut effectivement, d'une part, éviter la spéculation, mais il faut surtout construire, densifier, et le faire en privilégiant la qualité, mais aussi en respectant la qualité de vie des gens.

Nous avons peu d'espaces disponibles, qu'ils soient privés ou publics. Et nous avons la chance que cette ville, depuis la fusion, possède un immense terrain, une ville, avec un petit v au sens de la commune. Un immense terrain inoccupé, si ce n'est par des voitures : les Chapons.

Et il est vraiment essentiel – et je crois que tout le monde ici, dans cette salle, est d'accord de l'admettre – qu'on l'utilise en répondant à des besoins essentiels. Les besoins essentiels, ce n'est pas d'y mettre des voitures – il est d'ailleurs occupé peut-être à 20 % – mais d'y mettre de l'habitat.

Pas seulement de l'habitat – je ne vais pas relire la motion, je ne vais pas refaire tout le développement, il y a d'autres éléments qui vont être ajoutés – mais la qualité de vie, aussi, qui se traduit par des espaces verts, par des endroits collectifs. C'est vraiment essentiel que l'on prenne le taureau par les cornes et que l'on utilise cet espace : celui qui appartient à la Ville et celui qui appartient à cette grande entreprise de distribution. Il faut que des pourparlers, des négociations se mettent en place, de façon à aboutir à quelque chose qui s'appelle un *plan spécial*.

Nous sommes encore loin d'un projet architectural, nous n'en sommes pas à compter le nombre d'habitants potentiels qui seront là, bien sûr. Néanmoins, pour le groupe socialiste, c'est très, très important, même si cela a été mis au plan d'aménagement. Cela n'a pas été abandonné, et le Conseil communal y voit également un intérêt primordial.

Néanmoins, pour nous, conseillers généraux, face à un projet phare au profit de la population, je crois qu'il est très important que ce soit à l'agenda politique du Conseil général. Ce sont deux ans. Cela durera peut-être un peu plus, mais le Conseil communal devra nous tenir au courant de la négociation dès qu'elle sera entamée, et nous espérons qu'elle le sera dès demain, si vous acceptez cette motion. C'est comme une rhétorique, mais très rapidement : que nous soyons mis au courant et que nous ayons le cheminement de ces négociations.

J'ai dit *négociations*. Quand on négocie, on négocie un accord, on essaie de mettre en avant les avantages de l'un et de l'autre – de la Ville et du propriétaire privé – à prendre ce chemin. Selon le groupe socialiste, ce n'est pas forcément en mettant le verbe exiger que la négociation commence sous les meilleurs auspices. Pour nous, il est vraiment important que des maîtres d'ouvrage d'utilité publique soient très parties prenantes dans ce futur projet. Mais nous en sommes à négocier pour arriver à un plan spécial.

Bien sûr qu'il y aura des logements à loyer modéré, pour nous c'est une exigence. Peut-être 20 ou 30 %, peut-être même au-delà, nous verrons. Mais il faut laisser le soin au Conseil communal, par le biais de cette

motion et par le biais de sa volonté – qui est encore plus puissante que cette motion, j'en suis sûr – d'aller dans cette négociation en n'ayant pas de fourches caudines que le Conseil général lui aurait mises par le biais de cet amendement du groupe VertsPopSol.

C'est pour cette raison que le groupe socialiste a supprimé la deuxième partie de la phrase, tout en conservant la première partie. Celle-ci est d'ailleurs mentionnée dans le développement écrit, pour qu'il y ait des appartements pour les revenus modestes, et c'est très bien que cela figure aussi dans le texte de la motion.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le Conseil communal de l'ancienne Commune de Peseux, avec l'appui du Conseil général, était très actif sur ce dossier dit *des Chapons*, pour essayer de faire diminuer l'emprise de l'énorme parking occupant une place centrale dans le village de Peseux, parking qui n'est jamais utilisé dans sa pleine capacité.

Depuis la fusion, les Subiéreux constatent que la distance entre le lieu où l'Exécutif de la Commune tient ses séances et le parking semble avoir quelque peu augmenté, diluant d'autant l'intensité des efforts sur ce dossier.

Certes, il y a la révision du PAL. Certes, il y a d'autres dossiers importants. Néanmoins, il n'en demeure pas moins que des négociations avec le propriétaire de cette parcelle, en vue de créer un espace plus convivial et plus utile, doivent être menées sans délai et scellées dans un plan spécial. Nous soutenons donc la motion proposée.

Nous soutiendrons plutôt le sous-amendement socialiste : il nous semble plus pragmatique que l'amendement VertsPopSol.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Pour le groupe VertsPopSol, l'idée que la Ville doit prendre un rôle dans la planification de notre territoire est un fait acquis. Que celle-ci ne peut pas se faire sans la collaboration des propriétaires fonciers, également. Toutefois, la motion manque d'ambition, selon notre groupe, et c'est pour cela que nous proposons un amendement.

Sur un terrain dont nous sommes en partie propriétaires, un partenariat ne doit pas se faire uniquement aux frais de la collectivité, en prenant en charge le parc à construire sur nos parcelles, et en aménageant la vie des propriétaires des autres parcelles qui pourront, eux, se consacrer à leur tâche, qui est celle de faire de l'argent.

Le développement écrit du groupe socialiste est, à notre avis, confus, en ce sens qu'il mélange les logements d'utilité publique et les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, des instruments pour lesquels notre droit cantonal donne un droit de préemption lorsqu'un plan d'affectation communal définit une zone stratégique. Ceci sera très vraisemblablement le cas dans le plan d'affectation local que nous sommes en voie d'adopter d'ici une année.

Nous sommes d'avis qu'un passage important de la zone commerciale en ZUP – zone d'utilité publique – zone d'habitation, zone mixte, exige qu'une partie de la promotion immobilière soit confiée à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et pas simplement consacrée à du logement abordable, du logement d'utilité publique, qui est une notion distincte.

C'est la seule manière de sortir de façon pérenne du foncier, du marché lucratif, parallèlement aux règles qui sont données en termes de proportion de LUP que l'on va imposer dans le cadre du plan d'affectation local, je l'espère. Nous en débattons encore longuement dans cet hémicycle.

Sans ces règles importantes, ce serait la loi de la jungle. Les promoteurs construisent des immeubles qui ne répondent pas aux besoins de la population. Avoir des logements d'utilité publique détenus par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans le temps long est la seule manière de faire, puisqu'aujourd'hui, 30 % de personnes consacrent au loyer une part trop importante de leur revenu, c'est-à-dire en sacrifiant d'autres besoins existentiels à celui de se loger : 30 % de la population dépense plus de 30 % de son revenu pour le loyer, pour la rente des propriétaires.

C'est pour ces raisons que notre groupe demande à ce que le paragraphe 4 soit complété selon notre amendement, dont nous avons déjà eu lecture.

Concernant le sous-amendement, nous ne sommes évidemment pas convaincus, puisque la seule façon de faire sortir le lucre que l'on exclut temporairement dans le cadre d'un logement d'utilité publique, un LUP, ce n'est pas une mesure pérenne dans le temps long, très long, dans lequel on doit penser les processus immobiliers.

De même, court-circuiter le processus d'affectation en cours au travers du plan d'affectation local, en suggérant de prendre des mesures moins ambitieuses que celles que nous essayons d'instaurer dans notre réglementation communale, c'est se tirer une balle dans le pied en tant qu'autorité de collectivité publique qui affecte. Cependant, c'est aussi, à mon sens, se tirer une balle dans le dos au vu des objectifs adoptés récemment et de haute lutte au sein du Grand Conseil, qui veut justement accroître la proportion de logements d'utilité publique détenus par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans le canton.

Nous invitons donc le groupe socialiste – et l'ensemble de l'assemblée – à consacrer son discours en actes, et à consacrer son discours au Grand Conseil en actes concrets pour la commune, qui est la commune la plus durement frappée par l'explosion des coûts du logement. Nous l'invitons à retirer sa motion ou, en tout cas, à retirer son sous-amendement et adopter la version qui compte : celle qui est dans le texte même et non pas dans le développement écrit qui n'a, pour le Conseil communal, pas d'autre valeur que celle d'indication.

Mme Marine Mühlethaler, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR soutient cette motion sur le fond, même si l'on peut s'interroger sur l'outil choisi, qui n'est peut-être pas le plus adéquat, tant sur la forme que sur le timing. Cela ne sera toutefois pas l'objet de notre débat ce soir.

Cela étant, nous partageons les préoccupations exprimées dans ce texte. Le site des Chapons constitue un lieu clé du territoire communal et doit être intégré dans une réflexion globale sur le développement de nos infrastructures et de l'aménagement de notre territoire.

D'ailleurs, cette question s'inscrit dans un cadre un peu plus large. Le PAL est en cours d'évaluation et doit nous donner une vision d'ensemble. Il est donc important de laisser ce processus aller à son terme. Dans ce contexte, la motion s'inscrit déjà dans le travail en cours du PAL.

En revanche, concernant l'amendement déposé, le groupe PLR le refusera. Celui-ci va trop loin à ce stade, en anticipant de manière trop précise des éléments qui doivent encore être traités dans le cadre du PAL, alors même que nous ne disposons pas encore de cette vision d'ensemble.

S'agissant du sous-amendement, le groupe PLR pourra entrer en matière dans la mesure où celui-ci reste général et compatible avec les orientations déjà prévues par le PAL, sans anticiper de manière trop restrictive les décisions à venir.

Pour conclure, le groupe PLR soutiendra la motion, refusera l'amendement et pourra accepter le sous-amendement.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, du logement et des bâtiments (DTLB), déclare :

- Comme cela a été dit, le site des Chapons représente une réelle opportunité pour le développement futur de notre ville.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que le cadre posé par le futur PAL prévoit déjà un minimum de logements d'utilité publique dans

les secteurs stratégiques, comme celui des Chapons. Cet objectif va pleinement dans le sens de la volonté exprimée ici de proposer des logements accessibles aux bourses modestes, et le Conseil communal y est naturellement attaché, ainsi que la Commission thématique PAL, d'ailleurs, avec laquelle ces critères ont été travaillés et continueront de l'être.

Cela étant dit, la question qui nous occupe aujourd'hui n'est pas celle de l'objectif en tant que tel, mais bien celle de la méthode pour y parvenir. Le périmètre des Chapons est détenu à environ 80 % par un propriétaire privé et à 20 % par la collectivité. Dans une telle configuration, vous allez bien comprendre qu'il est essentiel d'entrer dans un processus de négociation constructif et positif.

Fixer d'emblée une exigence de 50 % de logements réalisés par un ou plusieurs MOUP, comme le propose l'amendement VertsPopSol, reviendrait à poser une condition extrêmement contraignante avant même l'ouverture des discussions. A notre sens, une telle approche risquerait même, très concrètement, de compromettre les négociations et, par conséquent, de retarder, voire d'empêcher, la réalisation du projet, qui n'est déjà pas simple aujourd'hui.

Il faut également garder à l'esprit que ce site ne se limite pas à une opération de logement, et nous allons encore analyser cela dans le cadre du PAL. En effet, le site est appelé à accueillir des équipements publics nécessaires à la vie du quartier et au développement de nos politiques publiques. L'équilibre global du projet repose donc sur une articulation fine entre logements, équipements et viabilité économique.

Dans ce contexte, viser un taux proche de la moitié de logements d'utilité publique apparaît non seulement complexe à atteindre, mais aussi potentiellement problématique pour garantir la mixité sociale et fonctionnelle du quartier, ainsi que l'intérêt de partenaires privés indispensables à sa réalisation.

Le Conseil communal estime dès lors qu'il est prématuré d'imposer un tel seuil à ce stade. La motion a précisément pour but d'ouvrir le processus – et nous l'en remercions – de mettre ce projet à l'agenda politique et d'engager les discussions. C'est dans un second temps, au moment de l'élaboration et de la présentation du plan spécial qui est prévu dans ce secteur stratégique, notamment par le PAL, que votre Autorité disposera de tous les éléments nécessaires pour analyser le projet dans son ensemble, en débattre et, le cas échéant, formuler des exigences plus précises, voire plus contraignantes.

Dans cette perspective, le sous-amendement socialiste, qui propose de supprimer la référence à une exigence de 50 % de MOUP, permettrait, à

notre sens, de préserver cette marge de manœuvre indispensable. Il ne remet nullement en cause l'objectif de logements accessibles, déjà ancré dans le PAL, mais il évite de figer prématurément des conditions qui pourraient compromettre l'aboutissement du projet.

Dès lors, le Conseil communal vous invite ce soir à ne pas vous opposer à cette motion, mais à refuser l'amendement VertsPopSol, voire, au besoin, à accepter le sous-amendement socialiste.

Nous reconnaissons l'importance stratégique du site des Chapons, et voulons privilégier une approche pragmatique pour nous permettre de négocier de la meilleure des manières.

Je tiens également à préciser ici que les démarches ont d'ores et déjà été prises de manière constructive – notamment au travers de premiers contacts avec les acteurs – voire même *reprises*, puisqu'elles avaient déjà été prises après la fusion, une pause étant intervenue ensuite par rapport à l'acteur concerné.

Le Conseil communal n'a donc pas attendu le dépôt de cette motion pour pouvoir reprendre les discussions. Toutefois, il est vrai que cela nous fait encore une petite piqure de rappel pour que nous puissions avancer rapidement, mais comme nous le ferions de toute manière pour les sites stratégiques dans le cadre de notre PAL.

Voilà ce que je pouvais vous dire à propos de cette motion, de son amendement et de son sous-amendement.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Le Conseil communal ne reflète pas du tout le sens de notre proposition. Je crois que le groupe socialiste a fait la même erreur dans la compréhension de notre amendement.

Nous sommes conscients qu'il y a bien d'autres choses que du logement qui prendront place sur cette parcelle, et nous ne demandons pas que 50 % de la parcelle soient affectés à du logement, mais bien que 50 % du logement soient affectés à des MOUP.

Ceci est bien différent quand on est sur le lieu d'un futur EMS et d'une zone commerciale ou d'une zone d'activités économiques. Nous ne sommes pas des ayatollahs, mais je pense que l'on manque justement... [Ndlr : *rires dans l'assemblée*] On ne devrait plus vraiment utiliser ces termes, excusez-moi... J'espère que l'on nous réservera quand même moins d'assassinats ciblés...

Toutefois, pour être plus sérieux, je pense que, justement, quand on a déjà 20 % de la maîtrise d'un lieu et que l'on va prévoir des aménagements pour une parcelle, pourquoi ne pas concevoir un endroit

où l'on a une meilleure emprise qu'ailleurs, une meilleure maîtrise foncière qu'ailleurs ? On doit se donner des objectifs ambitieux, et pas simplement laisser construire des promoteurs pour les riches. Ils peuvent déjà le faire dans tout un tas de zones villas, qui représentent une grande majorité de la zone à bâtir sur le territoire communal, et qui ne seront jamais accessibles à la majorité de la population de la ville.

M. Stéphane Studer intervient :

- Merci pour les précisions de mon collègue. Effectivement, nous avons bien compris les explications de M. Loup, et j'étais presque convaincu quant au fait d'avancer ainsi en négociation.

Toutefois, je pense que nous avons tout intérêt à être ambitieux à ce stade, déjà bien en amont du processus, d'avoir des conditions-cadres – sans pour autant parler d'exigences – qui soient claires et ambitieuses.

J'aimerais quand même rappeler les *rôle et missions* qui figurent sur la page de l'Office cantonal du logement. C'est sur la première page, on n'a pas besoin de chercher pour tomber dessus : « L'Office du logement a pour mission principale d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer abordable [...]. » *Prestations principales* – bien sûr, je choisis mes mots, mais le premier point, est : « Favoriser l'augmentation du parc d'immeubles d'utilité publique, notamment par la construction de logements à loyer à prix coûtant, réalisés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique [...]. »

Effectivement, je pense qu'il est temps de passer aux actes et d'avoir une ambition forte à ce sujet, plus qu'en respectant les 10, 15, 20 % qui sont peut-être prévus dans le PAL – 25 %, ce qui serait très bien – d'avoir le courage de nos ambitions et d'une politique courageuse en ce sens pour favoriser les MOUP.

Comparons ce qui est comparable : si l'on considère Meyrin ou d'autres villes à Genève, ce sont des politiques qui prennent des décennies. C'est le premier pas : on part d'une motion, on demande un rapport dans deux ans... Peut-être que ce n'est pas le moment maintenant, mais si ce n'est pas aujourd'hui que passe cet amendement ambitieux, j'espère que l'on vous retrouvera pour de futures discussions constructives – comme on l'a bien dit et que l'on sait bien le faire – pour avoir des objectifs ambitieux à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, Mme Kim Biloni, soumet au vote le sous-amendement socialiste, lequel est accepté par 25 voix contre 12 et 3 abstentions.

Soumis au vote, l'amendement VertsPopSol sous-amendé est accepté par 30 voix contre 8 et 2 abstentions.

Soumise au vote, la motion n° 26-301 amendée est acceptée par 29 voix contre 7 et 4 abstentions.

Voici le texte définitif de la motion :

« La Commune de Neuchâtel possède un terrain au lieu-dit Les Chapons. C'est la Commune de Peseux qui l'a acquis en 1955 afin d'y compléter ces installations sportives. Malgré des discussions et des prémices de projets, rien n'a finalement abouti entre les différents partenaires dont surtout le propriétaire d'un centre commercial jouté d'un très grand parking.

Cet endroit est d'une centralité incontestable, proche de plusieurs commerces et quasi entouré par des habitations. Il mérite donc d'être à nouveau évalué afin d'y développer des habitations, des services et des commerces répondant ainsi à des besoins avérés.

Selon le rapport du Conseil communal du 27 septembre 2023 sur le projet de territoire, il était écrit : « *Ce secteur doit servir à valoriser et renforcer la centralité de Peseux* ». Il est ainsi précisé que « *le développement envisagé découle des réflexions entamées par les anciennes autorités. Le secteur est promis à une mutation très importante, marquée par une mixité fonctionnelle, la réalisation de nouveaux équipements publics (salle de sports, accueil parascolaire, etc.), le tout en relation étroite avec le renforcement de la centralité de Peseux* ».

Même si le projet PAL est actuellement en évaluation auprès des services de l'État, il est nécessaire de prendre les devants afin d'élaborer un projet phare pour la prochaine décennie, notamment en prévoyant des logements accessibles aux bourses modestes.

Même si le projet PAL est actuellement en évaluation auprès des services de l'État, il est nécessaire de prendre les devants afin d'élaborer un projet phare pour la prochaine décennie.

C'est pourquoi, le groupe socialiste demande au Conseil communal de prendre contact avec le principal propriétaire du lieu-dit Les Chapons afin d'élaborer ensemble un projet d'aménagement regroupant habitations, services, commerces et espaces verts dans un esprit de quartier durable. Un plan spécial serait alors la 1^{re} étape d'une réalisation future car il lie tant la Ville que les particuliers impliqués. »

Séance du Conseil général – Lundi 27 avril 2026

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Le prochain point à l'ordre du jour est l'interpellation n° 26-601, déposée par le groupe socialiste et intitulée « Faire de Neuchâtel une référence du sport inclusif et égalitaire ».

Elle a été inscrite à l'ordre du jour pour la première fois le 16 février. Le Conseil communal avait jusqu'au 16 avril pour y répondre. J'ai été informée que la réponse arrivera très prochainement. Je vous remercie de votre patience.

26-1004

Initiative communale de MM. Fabio Esposito et Nolan Bongiovanni intitulée « Décret portant initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale visant à modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), afin que seuls les actes de poursuite entrés en force figurent dans les extraits délivrés à des tiers »

En voici le texte :

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 45, alinéa 1, et 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.), du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl), du 13 décembre 2002 ;

vu les art. 42, al. 3, let. c, 61, al. 1, let. a, et 64, al. 2, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

vu le Règlement général de la Ville de Neuchâtel (RGVN), en particulier à son article 49 relatif au droit d'initiative communale ;

sur la proposition du Conseil général de la Ville de Neuchâtel ;

décète :

Article premier — Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante, formulée en termes généraux :

L'Assemblée fédérale modifie la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) de manière à ce que les poursuites qui ne sont pas entrées en force n'apparaissent plus dans les extraits délivrés à des tiers.

En particulier, la loi doit prévoir que :

– une poursuite n'est réputée « entrée en force » et ne peut figurer dans l'extrait destiné à des tiers que lorsque le délai d'opposition de dix jours est échu sans opposition du débiteur ;

– lorsqu'une opposition totale a été formée, la poursuite n'est portée à la connaissance de tiers que si le créancier a requis la continuation de la poursuite et qu'une autorité judiciaire a constaté que la dette subsiste (par mainlevée ou jugement en reconnaissance de dette) ;

– lorsqu'une opposition partielle est formée, seul le montant non contesté peut, le cas échéant, être inscrit comme poursuite entrée en force dans l'extrait, le solde contesté n'apparaissant qu'après constatation judiciaire de la dette correspondante.

Art. 2 — le Grand Conseil charge le Conseil d'État de transmettre le présent décret, accompagné du développement annexé, à l'Assemblée fédérale, à l'échéance du délai référendaire.

Art. 3 — Le présent décret est soumis au référendum facultatif, conformément à l'article 42, alinéa 3, lettre c, Cst. NE. Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Développement écrit :

Madame la Présidente du Conseil général en ville de Neuchâtel,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Grand Conseil,

Les auteurs sont pleinement conscients que la démarche choisie est inhabituelle : une commune utilise son droit d'initiative communale pour demander au Grand Conseil d'exercer à son tour le droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale afin de modifier une loi fédérale. Cette méthode est peu classique dans la pratique, mais elle est expressément prévue par l'ordre juridique. La Constitution neuchâteloise

reconnaît aux communes un droit d'initiative auprès du Grand Conseil, et la loi fédérale sur le Parlement permet aux cantons de saisir l'Assemblée fédérale d'initiatives en matière fédérale. C'est précisément parce que la compétence de légiférer en matière de poursuites pour dettes appartient à la Confédération que les auteurs s'adressent au canton pour qu'il use de ce canal formel. La présente démarche illustre ainsi le rôle des communes et des cantons dans le dialogue fédéral : remonter des problèmes concrets du terrain vers le législateur fédéral, lorsque seule une modification de la loi fédérale peut apporter une solution durable.

L'objet concerné est le fruit de plusieurs années de constatations de la part des auteurs, ainsi que de nombreux retours recueillis auprès de la population. Plusieurs personnes nous ont en effet fait part de leur expérience et de leurs témoignages, mettant en évidence les limites d'un système qui n'est plus en phase avec les réalités actuelles.

Le législatif communal bénéficie, à cet égard, d'une proximité unique avec la population, sans équivalent, contrairement aux élu-e-s des Chambres fédérales ou du Grand Conseil.

La présente initiative cantonale a pour but de mieux protéger les personnes contre les effets disproportionnés d'une poursuite injustifiée ou litigieuse. Aujourd'hui, en Suisse, n'importe quel créancier peut faire notifier un commandement de payer sans devoir prouver sa créance au préalable. La poursuite est alors inscrite au registre et figure en principe sur l'extrait délivré à des tiers, même si le débiteur forme opposition et même si aucun juge n'a encore vérifié l'existence de la dette. Dans la vie quotidienne, beaucoup d'acteurs – régies, banques, employeurs – interprètent la présence d'une poursuite sur un extrait comme la preuve de dettes ou d'un manque de fiabilité, alors qu'en droit il ne s'agit que de l'allégation d'une créance, parfois infondée.

Pour corriger certains abus, le législateur fédéral a introduit en 2019 une possibilité de demander la « non-divulgation » d'une poursuite frappée d'opposition totale, lorsque le créancier reste inactif pendant plusieurs mois. Le débiteur peut alors, moyennant des frais d'environ 40 francs, obtenir que cette poursuite ne soit plus visible pour des tiers. Les auteurs reconnaissent que cette réforme va dans le bon sens, mais la jugent insuffisante. Pendant plusieurs mois, la poursuite apparaît déjà dans l'extrait, avec des conséquences parfois graves (refus de logement ou de crédit). La charge administrative et financière repose sur la personne poursuivie, alors même que la dette n'a pas été constatée par une autorité judiciaire. Beaucoup de citoyens et praticiens considèrent qu'il est excessif d'obliger une personne à payer et à attendre plusieurs mois pour faire disparaître auprès de tiers une créance qui n'a jamais été prouvée.

L'initiative propose donc un changement de logique : l'inscription interne de la poursuite à l'office resterait possible dès le dépôt de la réquisition, mais l'extrait délivré à des tiers ne devrait mentionner que des poursuites véritablement « entrées en force ». Concrètement, la poursuite serait visible pour des tiers uniquement si le délai d'opposition de dix jours s'est écoulé sans opposition du débiteur. En cas d'opposition totale, elle ne deviendrait communicable que si le créancier poursuit la procédure (mainlevée, action au fond, etc.) et qu'une autorité judiciaire constate que la dette subsiste. En cas d'opposition partielle, seule la partie non contestée de la créance pourrait, le cas échéant, apparaître sur l'extrait, le solde restant invisible tant qu'aucun jugement ne l'a confirmé. L'objectif n'est pas de priver les créanciers de leurs droits, mais d'éviter que de simples poursuites contestées ou abusives soient utilisées comme un quasi-casier civil contre des personnes de bonne foi.

Ce modèle s'inspire d'un principe bien établi en droit pénal. Une condamnation pénale définitive ne naît qu'une fois que le jugement est entré en force, c'est-à-dire après l'écoulement des délais de recours ou après la décision de l'instance de recours. Ce n'est qu'alors qu'elle est inscrite au casier judiciaire, conformément à la loi fédérale sur le casier judiciaire informatisé VOSTRA, qui fait dépendre l'inscription et la durée de conservation des données de jugements pénaux entrés en force. Pour les ordonnances pénales, le Code de procédure pénale prévoit que, si aucune opposition n'est formée dans le délai légal, l'ordonnance est assimilée à un jugement entré en force. Ce n'est qu'à ce stade que la condamnation déploie pleinement ses effets dans le casier et dans la vie de la personne. Il serait difficilement justifiable que le droit pénal, qui touche à la liberté personnelle et à la stigmatisation la plus forte, exige une décision entrée en force pour produire ces effets, alors qu'en matière de poursuites une simple réquisition unilatérale du créancier suffit déjà à marquer durablement la réputation économique du débiteur.

La réforme demandée vise à aligner le droit des poursuites sur cette logique de base : tant que la dette est contestée et n'a pas été confirmée par un juge, la poursuite doit être traitée comme un litige en cours, non comme un fait établi. La publicité envers les tiers devrait être réservée aux poursuites qui, soit n'ont pas été contestées dans le délai, soit ont été confirmées par une décision judiciaire. Une telle solution réduit les possibilités de chantage ou de nuisance par des poursuites abusives, tout en préservant la possibilité, pour les créanciers de bonne foi, d'obtenir une reconnaissance judiciaire de leur créance et, ensuite seulement, une visibilité dans les extraits.

En résumé, l'initiative demande à l'Assemblée fédérale de moderniser la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite afin que l'extrait de poursuites

reflète mieux la réalité juridique et ne sanctionne plus des personnes sur la base de créances non prouvées. Elle vise à rétablir un équilibre plus juste entre la protection de la personnalité du débiteur, la confiance des tiers dans les extraits de poursuites et le droit légitime des créanciers à recouvrer leurs créances. Les auteurs invitent donc les autorités législatives à adopter la révision proposée.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, rappelle qu'aura lieu d'abord une discussion, puis qu'interviendra ensuite le vote sur la prise en considération de l'initiative communale. Si celle-ci est prise en considération, elle sera alors adressée au Grand Conseil, qui débattrà à son tour s'il souhaite l'adresser à Berne.

La présidente ouvre alors la discussion, en donnant préalablement la parole au coauteur de l'initiative, **M. Fabio Esposito**, suppléant (liste no 54 UDC) Indépendant, qui déclare :

- Dans notre démocratie, l'Etat ne doit jamais transformer trop vite une accusation en réputation. Il ne doit pas prêter son sceau officiel à une information juridiquement incertaine. Il ne doit pas permettre qu'une démarche unilatérale devienne, dans la pratique, un quasi-casier civil.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Dans la vie quotidienne, un extrait de poursuites peut fonctionner comme un quasi-casier civil. Il peut conditionner l'accès au logement, au crédit, parfois à certaines opportunités professionnelles. Il peut peser sur l'image d'une personne, sur sa dignité et sur sa capacité à avancer dans sa vie de tous les jours.

C'est précisément parce que ce document est puissant qu'il doit être exact. S'il est officiel, il doit refléter, à tout le moins, la réalité juridique, et non une simple prétention. S'il peut produire des effets lourds, il doit être entouré de garanties. S'il peut nuire à une personne, il doit reposer sur plus qu'une affirmation non vérifiée.

Cette initiative s'inscrit dans une logique profondément démocratique. La démocratie ne se résume pas au vote, elle ne résume pas à la majorité. Elle repose sur une promesse plus haute : celle que chaque personne, quelle que soit sa situation, reste protégée par le droit contre l'arbitraire, contre l'abus et contre la puissance injuste des apparences.

L'Etat de droit n'est pas une formule abstraite. C'est une architecture de sagesse. C'est la digue que la civilisation oppose à la précipitation, à l'injustice et à la force brute. C'est ce principe lumineux selon lequel l'Etat ne doit jamais confondre vitesse et justice, suspicion et vérité, procédure engagée et faute établie.

Dans une République libre, le droit ne sert pas seulement à contraindre. Il sert aussi à protéger. Il protège les créanciers lorsqu'une dette existe réellement. Mais il doit aussi protéger les personnes poursuivies lorsqu'une dette est contestée, incertaine ou non prouvée. La justice n'est pas l'arme d'un seul camp : elle est l'équilibre supérieur qui empêche chacun d'être écrasé par la puissance de l'autre.

C'est pourquoi cette initiative n'est pas une faveur accordée aux mauvais payeurs. Ce n'est pas une indulgence envers celles et ceux qui refuseraient d'assumer leurs obligations. C'est une exigence de justice pour les personnes de bonne foi. C'est une protection contre les poursuites abusives, litigieuses ou simplement non établies. C'est une manière de dire que l'Etat ne doit pas amplifier une accusation avant d'avoir laissé la justice faire son œuvre.

Une démocratie forte ne craint pas de protéger l'individu contre les effets disproportionnés de ses propres procédures. Au contraire, c'est là qu'elle montre sa grandeur. La puissance publique est légitime lorsqu'elle est maîtrisée par le droit. Elle est digne lorsqu'elle sait être efficace sans être injuste. Elle est respectable lorsqu'elle comprend qu'une réputation ne se répare pas toujours aussi facilement qu'un registre se corrige.

Nous devons aussi regarder la réalité humaine derrière la mécanique juridique. Une personne poursuivie à tort ne vit pas une abstraction. Elle doit s'expliquer, se défendre, parfois payer pour demander la non-divulgateion, attendre plusieurs mois, subir le soupçon. Pendant ce temps, elle peut perdre un appartement, une opportunité, une confiance. Et tout cela peut arriver avant même qu'un juge ait dit que la dette existe.

Est-ce cela, l'équilibre que nous voulons ? Est-ce cela, la prudence que l'Etat doit à ses citoyennes et citoyens ? Est-ce cela, la dignité que nous voulons garantir dans nos procédures ? Nous pensons que non. Nous pensons qu'une poursuite contestée doit rester ce qu'elle est : un litige en cours. Elle ne doit pas devenir, par la publicité faite aux tiers, une marque sociale. Elle ne doit pas être utilisée comme un instrument de pression, de nuisance ou de chantage. Elle ne doit pas permettre qu'une personne soit jugée dans les faits avant de l'être en droit.

L'initiative propose donc une modernisation raisonnable du système. Elle ne cache pas les dettes établies. Elle ne prive pas les tiers d'informations utiles. Elle ne désarme pas les créanciers. Elle demande simplement que l'extrait de poursuites dise le droit avec plus de précision : ce qui est établi doit apparaître, ce qui est contesté et non confirmé ne doit pas être présenté comme un fait établi.

Il y a donc une question de confiance dans les institutions. Si un extrait officiel mélange plusieurs poursuites reconnues, non contestées ou

confirmées avec des poursuites simplement alléguées, il devient ambigu. Il donne une apparence de certitude à des situations qui ne sont pas encore tranchées.

En réservant la communication aux tiers aux poursuites entrées en force, nous renforçons au contraire la valeur de l'extrait. Nous le rendons plus juste, plus fiable et plus conforme à la réalité juridique.

Notre démarche – nous l'assumons – est peut-être inhabituelle – si ce n'est, elle l'est – mais elle est pleinement légitime. La Commune utilise ici son droit d'initiative pour demander au Canton d'exercer à son tour son droit d'initiative auprès de l'Assemblée fédérale. C'est le chemin prévu lorsque le problème est concret, mais que la compétence appartient à la Confédération.

C'est cela aussi, le fédéralisme vivant. Les communes voient les réalités du terrain, les cantons peuvent les porter plus haut, la Confédération peut adapter la loi. Lorsqu'un problème humain naît dans la vie quotidienne, il est juste que la démocratie lui donne un chemin jusqu'au législateur compétent.

Cette initiative parle de poursuites, mais elle parle surtout de justice. Elle parle de dignité. Elle parle de confiance. Elle parle de cette frontière essentielle entre ce qui est allégué et ce qui est prouvé. Elle rapporte une idée simple, mais fondamentale : dans un Etat de droit, la procédure n'est pas un obstacle à la justice, elle est la condition de la justice. La preuve n'est pas une formalité, elle est ce qui distingue le droit de l'arbitraire. Et la réputation d'une personne n'est pas une variable administrative, elle est une part de sa dignité.

Soutenir ce texte, ce n'est donc pas seulement modifier un mécanisme de la loi sur les poursuites. C'est affirmer qu'un Etat doit être prudent lorsqu'il touche à la réputation d'une personne. C'est affirmer qu'un document officiel ne doit pas donner à une accusation la force d'une vérité. C'est qu'une démocratie glorieuse n'est pas celle qui expose vite, mais celle qui juge juste.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette initiative. Parce qu'un Etat de droit ne se mesure pas seulement à sa capacité de faire exécuter les obligations. Il se mesure aussi à sa capacité de protéger chacun contre les effets injustes d'une accusation non prouvée. Parce que la confiance dans les institutions suppose que les documents officiels disent le droit, et non la simple apparence du droit. Et parce qu'au fond, la justice commence souvent par une chose très simple : ne pas traiter comme établi ce qui ne l'est pas encore.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le Conseil général doit se concentrer sur les sujets communaux. On pourrait presque s'arrêter là. Néanmoins, le groupe PLR a quand même envie de dire deux ou trois petites choses.

Il est assez amusant de constater que les auteurs de cette initiative mentionnent – ils le mentionnent souvent dans leurs textes – que le Conseil général jouit d'une réelle proximité avec le peuple – raison pour laquelle le Conseil général serait légitimé à se saisir de cette demande – tout en annonçant, dans leur vidéo promotionnelle, avoir pour objectif à long terme de supprimer le Conseil général pour ne garder qu'une démocratie directe. C'est assez amusant de voir ce paradoxe.

Ces mêmes auteurs alimentent généreusement notre ordre du jour, de sorte qu'il devient de plus en plus difficile de trouver le temps nécessaire aux vrais enjeux de notre Commune.

Et voilà que, maintenant, les auteurs de ce texte nous proposent d'aller nous balader dans la réforme du droit de la poursuite pour dettes et faillite, loi fédérale ressortant, par excellence, du domaine de compétences du Parlement fédéral. Notre Conseil général devrait, par le mécanisme des ricochets, influencer le Parlement cantonal, qui pourrait, à son tour, influencer le Parlement fédéral.

Alors, non. Le groupe PLR refusera, par principe, toute discussion au sujet de cette thématique. Il souligne l'importance de travailler sur les objets communaux et refusera clairement de soutenir cette initiative.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Avant de refuser globalement cet objet, notre groupe souhaite tout de même relever son bien-fondé.

Les situations où des personnes pourraient subir des préjudices à tort en raison de poursuites injustifiées nous interpellent et nous touchent, nous aussi.

Cependant, comme pour les autres propositions d'initiatives communales, nous estimons que le moyen d'action n'est pas approprié. Dans ce cas, la Commune n'a pas à être une rampe de lancement pour un objet qui devrait atteindre, par ricochet – je reprends aussi le terme de ricochet – le Parlement fédéral.

Dès lors, nous adressons deux conseils aux auteurs de cette proposition : premièrement, de s'adresser directement à nos représentants cantonaux aux Chambres fédérales et, deuxièmement, de relire très attentivement le document qui nous a été adressé le 19 janvier par la présidente du Conseil

général, et qui parle de surcharge de l'administration par un dépôt excessif d'objets B.

Mme Marie-Line Egger, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste refusera le projet d'initiative n° 26-1004, qui s'apparente, selon moi, à une fausse promesse. Comme déjà dit lors de la dernière séance du Conseil général du 16 mars 2026, nous rappelons que les instruments politiques et parlementaires devraient être utilisés pour traiter de thématiques qui concernent directement notre commune.

Pour rappel, notre mandat n'a pas pour vocation de faire de la politique cantonale ou fédérale lorsque celle-ci ne touche pas spécifiquement notre commune. La démocratie doit être protégée, et cette protection doit s'exercer à tous les niveaux institutionnels, chacun dans son rôle.

Nous défendons une utilisation judicieuse des outils parlementaires dans le respect des institutions et de leur fonctionnement.

M. Alexandre Morais, élu UDC, déclare :

- Juste un très bref commentaire : j'invite les auteurs de cette initiative à regarder tout près avant d'aller regarder très loin. Nous avons suffisamment d'objets à traiter.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Permettez-moi de me montrer un peu provocatrice : à quand une initiative communale portant sur la révision de la Convention européenne des droits de l'homme ? J'exagère, effectivement, le Conseil général est amené ici à se prononcer sur un texte qui porte modification de la législation fédérale et pas d'un traité international.

Toutefois, nous sommes en train de prendre et perdre du temps à propos d'un sujet sur lequel notre Commune n'a pas prise, respectivement qui ne la touche pas directement.

Nous refuserons cette initiative, non sans inviter les auteurs, comme l'a fait l'une de mes préopinantes, à utiliser des moyens bien plus efficaces pour atteindre leurs objectifs, par exemple en s'adressant directement aux parlementaires neuchâtelois à Berne, dont les adresses email fédérales sont en ligne sur le site de la Confédération.

M. Fabio Esposito intervient :

- Je vais tenter de répondre à tout ce qui a été dit dans cette salle. J'aimerais inviter le représentant du PLR à citer la vidéo qu'il allègue me concernant et concernant M. Nolan Bongiovanni.

Dans un second temps, j'aimerais vous faire un rappel d'un rapport du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel du 1^{er} juillet 2010, dont la numérotation est 10-012 : celui-ci rappelle que les initiatives communales permettent aux communes de transmettre au Grand Conseil des « préoccupations locales », et même des idées « novatrices et utiles ».

Je peux donc vous rassurer qu'à partir d'aujourd'hui, nous ne déposerons plus de projet d'initiative communale dans lequel nous demanderons à la Ville, ainsi qu'au Canton, d'aller ensuite à l'Assemblée fédérale. Je peux vous rassurer que cela ne sera plus le cas.

En revanche, partant de la révision constitutionnelle de 1999, adressée par la Commission de la Constitution, qui a donné le droit aux communes de saisir le Grand Conseil de ce qui pourrait s'avérer soit d'actualité locale, soit de manière novatrice et utile, j'insiste sur le fait que, si nous estimons que nous avons une idée politique, une opportunité – qui ne demande pas forcément un intérêt digne de protection ou un intérêt digne de la Ville de Neuchâtel – à adresser un objet thématique au Grand Conseil, nous le ferons quand même. Parce que l'ordre juridique nous permet de faire cela. J'insiste donc sur ce point : c'est permis par notre règlement. Je vous invite donc à modifier le règlement si une telle chose peut être faite.

J'aimerais aussi rassurer la représentante du groupe vert/libéral, me semble-t-il : nous respectons les institutions lorsque l'Etat de droit nous permet d'utiliser un instrument parlementaire.

Je ne comprends pas certaines personnes qui font plutôt une opportunité politique lorsqu'elles nous disent que l'on ne devrait pas utiliser de tels instruments politiques...

Une conseillère générale intervient alors hors micro [*Ndlr : propos inaudibles*], s'adressant directement à **M. Fabio Esposito**, qui rétorque :

- Le règlement permet aussi de s'adresser au Conseil général.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Je le confirme.

La conseillère générale poursuit avec quelques propos hors micro [*Ndlr : propos inaudibles*] auxquels répond **M. Fabio Esposito** :

- D'accord, le règlement permet cela également. Je suis désolé de votre agacement, Madame la Conseillère générale.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, interrompt l'intervenant et déclare :

- M. Esposito, je vais juste profiter de lire l'article, ainsi tout le monde est au clair : « La parole ne doit être adressée qu'au ou à la président-e, au Conseil général ou au Conseil communal. »

M. Fabio Esposito poursuit :

- Très bien. Alors, je me permets donc de m'adresser au Conseil général pour conclure sur ce sujet : c'est respecter les institutions lorsque l'ordre juridique permet d'utiliser un cadre prévu par la loi.

J'invite donc toutes celles et ceux qui font état de cet état de fait, de modifier le règlement de la Ville de Neuchâtel. C'est très simple, on peut utiliser des projets d'arrêtés, cela prend peut-être quelques heures, on débat, hop !, on envoie l'ordre du jour et après il y a un vote. C'est le meilleur conseil que j'ai à vous donner. Parce que nous utiliserons à nouveau des projets d'initiatives communales si nous estimons que politiquement, on peut émettre de nouvelles questions novatrices, en tout cas de manière cantonale. Je conclurai donc de cette manière.

M. Christophe Schwarb intervient :

- Très brièvement... Je ne veux pas faire l'ayatollah de la LP, mais il se trouve que la LP est un tout petit peu mon domaine. J'aimerais juste rappeler aux initiants, qui se plaignent du fait que des poursuites peuvent être inscrites à tort contre des débiteurs : ils disent, en page 3 de leur initiative, que le législateur fédéral, à juste titre, a modifié la LP en 2019 déjà pour protéger les débiteurs, lesquels peuvent demander que les poursuites soient cachées si le créancier ne fait rien pendant 3 mois.

L'initiative est datée du 25 février 2026, et la LP, la loi fédérale, a été modifiée par le Parlement fédéral avec effet au 1^{er} janvier 2026, protégeant les débiteurs contre les créanciers qui restent inactifs ou qui perdent en procédure.

Ainsi, si un créancier fait une poursuite, réclame un montant et perd, la poursuite n'est plus visible. Le législateur fédéral a déjà modifié ce qui figure dans une initiative qui date du 25 février 2026. Alors j'invite les initiants, avant de déposer des initiatives qui nous prennent une demi-heure, à lire la loi.

Je répète toujours à mes stagiaires, et certains le savent : lisez la loi avant d'intervenir ! Le législateur a déjà statué sur cette initiative !

Alors, j'ai presque envie de voter *pour* : cela renvoie au Grand Conseil pour les emm***** [Ndlr : rires de l'assemblée], qui renverra cela au Parlement fédéral pour les emm*****, pour dire : « on a déjà fait le travail ».

La loi a été modifiée le 1^{er} janvier 2026. Je n'ai pas le droit de m'adresser directement à l'initiateur, donc Madame la Présidente, vous lui transmettez [Ndlr : rires de l'assemblée] : lisez la loi – art. 8a LP, dernier alinéa, dernière phrase – qui a été modifiée le 1^{er} janvier 2026.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, déclare :

- Merci Christophe Schwarb, je redirige la dernière phrase... Et j'aimerais, s'il vous plaît, que l'on conclue bientôt.

M. Fabio Esposito intervient :

- Pour répondre à mon préopinant, j'aimerais dire que si l'on se base uniquement sur la proposition de 2019 – qui avait pour but que les poursuites injustifiées puissent être retirées après 3 mois, uniquement dans le cas où c'est une opposition totale – il faut payer CHF 40.- pour retirer une poursuite et attendre 3 mois. Donc, en effet, je crois que nous n'avons pas trop la même vision concernant notre proposition. Nous voulons aller au même niveau que lorsqu'une plainte pénale tombe. C'est aussi simple que cela.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, Mme Kim Biloni, soumet au vote l'initiative communale n° 26-1004, laquelle est refusée par 38 voix contre 1 et 1 abstention.

26-302

Motion du groupe socialiste intitulée « État des lieux et toilettage des sanitaires publics communaux »

En voici le texte :

L'état des toilettes publiques de la Ville soulève des préoccupations. Plusieurs installations sont en effet aujourd'hui dans un état inadapté aux besoins élémentaires d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité des habitant-es et des touristes.

Ainsi, le Conseil communal est prié de :

1. Réaliser un état des lieux exhaustif des toilettes publiques sur le territoire communal, en évaluant notamment leur accessibilité, leur aménagement et leur emplacement.
2. Planifier la rénovation, la réparation ou l'adaptation des installations afin de les rendre accessibles et adaptées à toutes et tous, y compris aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.
3. Installer de nouveaux sanitaires dans les secteurs qui présentent des lacunes, notamment à proximité des places de jeux et autres espaces publics fréquentés.
4. Prévoir des solutions temporaires et adaptées (par exemple toilettes mobiles accessibles) lors d'événements réunissant un grand nombre d'écoliers, de familles ou de visiteurs.
5. Garantir un approvisionnement régulier en savon, papier toilette et un entretien satisfaisant dans tous les sanitaires publics.

Développement écrit :

Il existe de nombreuses toilettes publiques situées sur le territoire communal, notamment à proximité de lieux très fréquentés. Plusieurs d'entre elles semblent comporter certaines carences de produits

hygiéniques, d'installations ou d'entretien. A titre d'exemple, il est possible de mentionner les sanitaires publics suivants :

- Jardin anglais : absence de savon dans les sanitaires, malgré la proximité immédiate d'une place de jeux pour enfants et du Biergarten (service et hygiène ?) ;
- Pierre-à-Bot : un seul bloc sanitaire, uniquement composé de toilettes turques, inadaptées aux enfants et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Le restaurant voisin se retrouve souvent à devoir accueillir les promeneurs et touristes dans l'incapacité d'utiliser ces installations. Problématique durant la période des joutes sportives également, seul ce bloc est disponible pour tous les élèves ;
- Plaine du Mail : sanitaires dans un état lamentable, parfois même sans lumière, ce qui les rend inutilisables et insécurisants ; pourtant à proximité des places sportives et de la place de jeux accueillant de nombreux-ses usagers.
- Place de jeux de l'Evoles : pas de point d'eau, ni de WC, où les toilettes les plus proches se trouvent à la Place Pury ou à Serrières.
- Jeunes-Rives : Plusieurs retours de la population signalent que les installations récemment aménagées souffrent déjà d'un entretien insuffisant.

Ces situations posent un problème de santé publique, d'hygiène, d'accessibilité et d'image pour la ville de Neuchâtel. Au-delà de ces exemples, il semble nécessaire d'obtenir une vision d'ensemble de la situation. L'état général des toilettes publiques sur le territoire communal, y compris dans les lieux stratégiques et d'attractivité (touristiques, sportifs, de loisirs, etc.), mérite d'être connu.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, relève que la motion est combattue d'office, étant donné qu'elle fait l'objet d'un **amendement** de la part du groupe PLR. Avant d'ouvrir la discussion, la présidente donne lecture de l'amendement, puis précise qu'il est prévu de le voter en une seule pièce, à moins qu'il apparaisse nécessaire, lors des débats, de voter séparément les points 6 et 7.

Amendement du groupe PLR

6. **Trouver des solutions au fait que, durant la saison froide, la plupart des toilettes publiques sont fermées (p. ex. bord du lac, en particulier à proximité des places de jeux).**
7. **Examiner, en plus des efforts visant à renforcer l'attractivité des toilettes publiques gratuites, si d'autres solutions**

peuvent être proposées à la population, par exemple l'accès gratuit aux toilettes des restaurants (programme « toilettes accueillantes ») ou une offre de toilettes payantes (p. ex. toilettes de la gare de Neuchâtel).

Mme Ariane Huguenin, porte-parole de l'auteure de la motion socialiste, déclare :

- Je vais vous lire le texte rédigé par ma camarade Marie-Jeanne Tschudi.

Historiquement, l'hygiène publique est l'un des fondements mêmes de la ville moderne. Dès le XIX^e siècle, les urbanistes et les épidémiologistes ont montré que l'accès à l'eau, à l'assainissement et à des sanitaires fonctionnels est une condition essentielle de santé publique.

Les infrastructures sanitaires ne sont pas un luxe pour une ville : elles sont un marqueur de qualité urbaine, de dignité et de prévention.

Aujourd'hui encore, l'accès à des toilettes publiques propres, accessibles et entretenues touche donc à plusieurs enjeux très concrets, qu'il s'agisse de l'hygiène, de l'inclusion des enfants et des personnes à mobilité réduite, de l'accueil des visiteurs, mais aussi de l'image de notre ville, très prisée par le tourisme en saison estivale, notamment.

Cette motion ne demande pas seulement des investissements : elle demande d'abord un état des lieux clair et une planification des améliorations nécessaires.

Accorder l'urgence permettait justement d'identifier rapidement ce qui peut être amélioré dès cette année, à coût limité, selon le budget possible pour cette année, pour que nos espaces publics soient à la hauteur des usages qu'en fait la population.

Enfin, je précise que le groupe socialiste ne s'opposera pas aux amendements proposés par le groupe PLR, ou du moins pas à l'unanimité, si j'ai bien compris.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Sur le fond, lorsque nous avons débattu de la clause d'urgence, le groupe PLR avait dit, sous forme de boutade, que cette thématique n'exprimait pas un besoin pressant, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas un besoin important.

L'état actuel des toilettes publiques fait que beaucoup d'utilisateurs y renoncent, pour des motifs de salubrité, et que l'on doit se rabattre sur des solutions que j'appelle des solutions privées : les parents d'enfants en bas âge connaissent tous les toilettes qui se situent dans un grand magasin,

au dernier étage, à la rue des Epancheurs. C'est donc grâce aux privés que l'on trouve parfois des solutions dans de telles situations.

La problématique de la disponibilité et de la propreté est bien réelle, en particulier pour les familles et les gens de passage. Le but de la motion est d'examiner le dispositif actuel et d'examiner aussi comment on peut l'optimiser.

Le groupe soutient donc cette motion, qui vise à dresser un état des lieux et à améliorer la situation existante.

Concernant l'amendement, **M. Marc Rémy** demande à la présidente si elle souhaite qu'il le développe tout de suite ou s'il doit reprendre la parole plus tard.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, confirme qu'elle préfère une discussion d'ensemble, portant sur la motion et sur l'amendement.

M. Marc Rémy poursuit :

- L'amendement se compose de deux éléments. Le premier est de réfléchir à la question de la disponibilité des toilettes pendant la saison froide.

Ceux qui ont des enfants en bas âge auront également constaté que la plupart des toilettes publiques, notamment au bord du lac, sont fermées durant la fin de l'automne, l'hiver et le début du printemps. Il faut trouver des solutions à cela, et la question de l'éventuel gel des canalisations peut certainement trouver des solutions plus réalistes que la simple fermeture des toilettes.

Ensuite, sur la question des toilettes payantes, le groupe PLR veut être très clair par rapport à cela : le cœur du dispositif doit être – en tout cas en l'état actuel – des toilettes gratuites.

Il n'en reste pas moins que la solution payante peut constituer une alternative dans certaines situations : je prends notamment le cas de la gare de Neuchâtel, où l'on trouve des toilettes toujours propres et sécuritaires pour nos besoins, ce qui est vraiment appréciable.

Il ne s'agit pas de substituer les toilettes publiques gratuites par des toilettes payantes, mais d'ajouter quelque chose, tant que la solution actuelle repose sur ce système-là. Nous avons vu que des solutions sont à l'étude, notamment des partenariats avec des restaurants, pour trouver un accord avec une indemnité. Il y a peut-être d'autres solutions qui doivent être examinées, mais l'amendement vise vraiment à développer cette complémentarité des toilettes payantes, sans substituer cela aux toilettes gratuites.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Pour réagir très immédiatement : à mon avis, la fermeture hivernale des toilettes publiques, malheureusement, se veut surtout, à beaucoup d'occasions, une mesure de prévention des morts de mal-logés qui doivent s'y réfugier, à défaut d'un propriétaire qui leur extirperait tous leurs moyens, des mal-logés qui meurent de froid dans les toilettes en hiver.

Je n'ai pas de solution à cela, mais je me réjouis que l'on discute des toilettes publiques. Tant l'amendement que la motion seront soutenus par notre groupe.

J'ai demandé à ChatGPT si Vespasien était de droite, parce qu'il a instauré une forme de TVA sur les urines durant l'Empire romain : la réponse était que c'était anachronique et qu'il ne fallait pas y réfléchir comme cela. Mais la TVA est de droite, donc Vespasien l'était vraisemblablement aussi.

Pour revenir sur un sujet un tout petit peu plus récent, vous connaissez peut-être l'autre slogan très célèbre du capitalisme bégayé : « ca-ca-pi-pitalisme ». [Ndlr : rires dans l'assemblée] Voilà. Maintenant, je l'ai dit, je l'ai promis à mon groupe, et nous nous réjouissons quand même beaucoup que le Conseil, y compris le PLR, accepte de réfléchir à une motion qui revendique justement une parcelle de gratuité et de service public dans nos vies ordinaires. Ceci, évidemment, pour des questions d'hygiène publique, mais aussi simplement de service public, parce que l'on a besoin de ce genre de chose en tout temps. Des lieux d'aisance autogérés, gratuits, propres, disponibles, ouverts en tout temps, sont une composante, sans doute très partielle, que le socialisme se doit de rêver pour demain.

Nous soutiendrons donc unanimement la proposition socialiste, audacieuse, tant il est difficile parfois de poser ce débat pourtant essentiel de la vie tout court.

Nous soutiendrons également le PLR et le remercions pour sa volonté d'étendre la gratuité, y compris au domaine privé. Nous pensons que les administrations également, et pas seulement les restaurateurs – ou peut-être d'autres lieux publics, rapidement accessibles au public – devraient pouvoir offrir des places en étant indiquées dans l'espace public comme telles. Merci de cette proposition, que nous soutiendrons.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Au vu de l'heure relativement tardive et de la fatigue ambiante qui commence à se faire sentir, je vais être très, très brève : nous soutenons la motion et soutenons également les amendements proposés par le PLR.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, Mme Kim Biloni, soumet au vote l'amendement du groupe PLR, lequel recueille 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. [Ndlr : soit 1 voix manquante] La présidente du Conseil général, renonçant à un recomptage, le déclare donc accepté à une majorité évidente.

Soumise au vote, la motion n° 26-302 amendée est acceptée à l'unanimité.

La présidente, **Mme Kim Biloni**, conclut :

- Comme à chaque fois, je souhaite vous remercier pour vos efforts et votre concentration dans le traitement de ces nombreux objets et dans la volonté de réduire notre ordre du jour.

Je vous rappelle que nous nous voyons la semaine prochaine, le 7 mai, pour la journée du Conseil général – l'inscription est possible jusqu'à ce soir – et que la prochaine séance, le 11 mai, commencera à 18h30. Les informations seront transmises via les chefs de groupe.

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :	
La présidente,	La secrétaire,
Kim Biloni	Sarah Pearson Perret

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière